BULLETIN COMMUNAL 2020

#32

FRAMBOUHANS

Frambouhans

et la municipalité

Édito du maire ..... p 3
État civil ..... p 5
Commission finances ..... p 6
Bibliothèque municipale ..... p 9
Commission vie scolaire et périscolaire ..... p 10
Commission déneigement ..... p 11
Commission urbanisme ..... p 12
Commission bâtiment et patrimoine ..... p 15
Commission forêt et cadre de vie ..... p 17
Commission vie associative et cérémonies . p 21
Le p'tit mag ..... p 23

et les associations

Les petits écoliers ..... p 26
GAF ..... p 27
Les ailes de la cendrée..... p 30
Anciens combattants ..... p 31
Communauté chrétienne ..... p 38
Club de l'amitié ..... p 40
Muppet's band ..... p 41
ACCA ..... p 42
ASF ..... p 42

et ailleurs

CCPM ..... p 45
ADMR ..... p 47
MARPA ..... p 48

et son histoire

Il y a 100 ans ..... p 50

et les infos pratiques

Infos pratiques ..... p 65
Inscription sur la liste électorale ..... p 66
Location des salles ..... p 66

Édito du maire

Cette année 2020 restera longtemps dans la mémoire collective. Elle aurait dû être celle de célébrations comme le 75ème anniversaire de l'Armistice de 1945, celle encore du 50ème anniversaire de la disparition du Général De Gaulle, deux commémorations marquantes, symboles d'unité nationale et d'espoir en l'avenir.

De nombreuses expressions ont été utilisées au fil des mois pour qualifier cette pandémie et ses conséquences. Parler d'une épreuve difficile pour chacun d'entre nous ne me parait pas excessif. Il était alors du devoir de la collectivité d'être là pour ses habitants, en prenant par exemple en charge la distribution de masques et en se mobilisant pour que la solidarité facilite le quotidien.

Les élus municipaux ont répondu présent face à cette situation. Les anciens comme les nouveaux. Car 2020 a aussi été une année électorale, l'occasion pour moi de remercier sincèrement celles et ceux qui n'ont pas souhaité se représenter et ont donné de leur temps pendant toutes ces années à mes côtés, travaillant ensemble pour l'avenir de notre commune. Je sais déjà que la nouvelle équipe en place est animée des mêmes intentions et de la même volonté.

Comme vous le verrez au fil des pages qui suivent, les projets ne manquent pas. Ils s'inscriront dans la même ambition que la politique menée depuis des années pour voir Frambouhans se développer sereinement, de manière réfléchie afin de garantir le maintien de services aussi importants que l'école ou le commerce de proximité.

Vous le savez sans doute, depuis quelques mois, les élus de la communauté de communes du Pays de Maîche m'ont porté à la présidence de cette structure intercommunale si importante dans notre quotidien. Parmi ses compétences en effet figurent certes la collecte et le traitement des ordures ménagères, la distribution de l'eau potable, l'assainissement, l'action sociale, le tourisme…mais aussi le développement économique, un volet sur lequel j'ai tenu à ce que la CCPM soit particulièrement présente et efficace ces dernières semaines et pour l'avenir également. Chaque entreprise du territoire a été informée sur les dispositifs en place, orientée si besoin vers les bons interlocuteurs. Et nous n'avons pas hésité à mettre en place avec la Région un Fonds d'Avance Remboursable et un autre fonds de subvention. Par ailleurs, nous avons créé une plateforme internet (www.consommer-en-paysbleuvert.fr) ouverte à tous les artisans et commerçants qui peuvent y détailler leurs activités et infos pratiques mais aussi disposer d'une boutique en ligne. Les bons d'achat instaurés par la CCPM sont un autre moyen d'être là pour ces professionnels qui font vivre nos villages, sont souvent des employeurs ou encore des soutiens permanents de notre vie associative.

Vous le voyez, 2020 a été une année difficile, dense mais aussi porteuse d'espoirs. Chacun de nous a pu souffrir à des degrés divers de cette situation inédite. La commune et la communauté de communes ont été là et seront toujours là pour vous aider à trouver des réponses à vos éventuelles difficultés dans le cadre des compétences qui sont les leurs.

Soyons optimistes en nous tournant vers l'avenir. Ensemble, nous avons dû faire déjà de nombreux efforts. Poursuivons les dans le même esprit de cohésion pour en sortir plus forts encore. Vous pouvez compter sur moi et sur vos élus municipaux pour y parvenir.

Belle et heureuse année 2021 à toutes et tous.

Le Maire,
Franck VILLEMAIN

FRAMBOUHANS

et la municipalité

État civil

Naissances

27/01/2020 Isaya TALALI
28/01/2020 Tiago LAMARRE
02/04/2020 Esteban TOURNIER
02/07/2020 Maëlys VALZER
12/07/2020 Clea GENESTIER
04/10/2020 Tiago JACQUOT
10/11/2020 Sohan FORTIN

Mariages

19/09/2020 Emmanuel GREMAUD
et Valérie PAGET

Décès

27/12/2019 Marcel ROLLAND
04/01/2020 Andrée CARTIER (née PERREY)
25/02/2020 Jacques BEJEAN
19/03/2020 Annie HOEBEKE (née TROTTEIN)
22/03/2020 Odile JACQUOT (née GRILLOT)
20/04/2020 Mathieu BRUNET
22/05/2020 Eva CORNEILLE (née MIOTTE)
24/10/2020 Bruno PARPETTE

Recensements

Louane DEVAUX Née le 18/11/2002
Pierre MONTAVON Né le 03/12/2003
Antoine PETIT Né le 13/08/2003
Axelle MOREL Née le 12/02/2004
Emma DEVOILLE Née le 22/03/2004
Chloé FAVROT Née le 11/03/2004
Charly CANTIN Né le 11/03/2004
Maxence GIGON Né le 09/05/2004
Flavien BROSSARD Né le 12/07/2004
Mélissa ROTHENMACHER Née le 25/08/2004
Lilou PEYRAMAURE Née le 29/09/2004

Commission Finances

Responsable : Franck VILLEMAIN

Titulaires :

- Jérôme CHEVALIER
- Emilie OUDOT
- David PRETRE

Le budget communal ?

Un budget est un document de référence dans lequel sont prévues et autorisées les recettes et dépenses ; le budget est donc un outil d'autorisation, de prévision et de gestion indispensable au bon fonctionnement d'une collectivité, tout comme peut l'être la tenue d'un budget au sein d'une famille.

Qu'est ce qu'un budget primitif ?

Au sens strict, il n'existe qu'un seul budget, mais il peut subir des modifications. En effet, le budget primitif est tout d'abord voté généralement entre le mois de décembre (de l'année précédente) et le mois d'avril (de l'année d'exécution du budget). Il s'agit d'un document prévisionnel qui retrace aussi précisément que possible l'ensemble des recettes et des dépenses pour l'année à venir. Mais en cours d'année, des rectificatifs sont nécessaires, afin d'ajuster les dépenses et les recettes aux réalités de leur exécution.

Il peut arriver que toutes les dépenses inscrites au budget, tout comme les recettes, ne soient pas réalisées (décalage dans le temps, autres priorités, modification ou abandon de certains projets). C'est pourquoi l'exécution effective du budget est consignée dans un autre document, le compte administratif, qui ne reprend que les réalisations effectives. C'est sur la base de ce document que l'on peut analyser l'état exact des finances de la commune.

1. Dépenses de fonctionnement pour l'année 2019 :

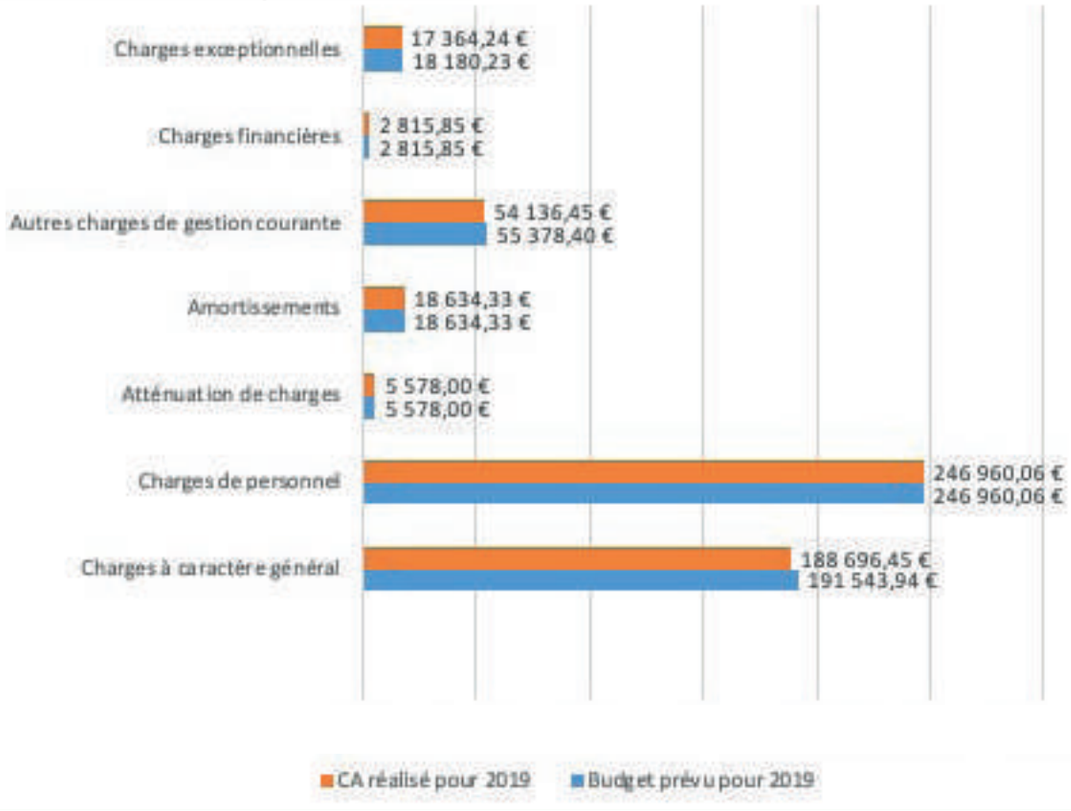

Charges exceptionnelles : Intérêts moratoires, secours et dots

Charges financières : Intérêts d'un emprunt restant sur la commune

Autres charges de gestion courante : Indemnités d'élus, participation au Service D'Incendie de Secours du Doubs, Subventions aux associations, Frais de scolarité des enfants de Frambouhans scolarisés à l'extérieur de la commune

Atténuations de produits : Versement au FNGIR (Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources)

Charges de personnels : Salaires et cotisations des 12 agents employés communaux

Charges à caractère général : Eau, électricité, fournitures administratives, fournitures pour l'entretien des bâtiments et de la voirie, taxe foncière, assurances, ordures ménagères, combustibles, carburants …

2. Recettes de fonctionnement pour l'année 2019

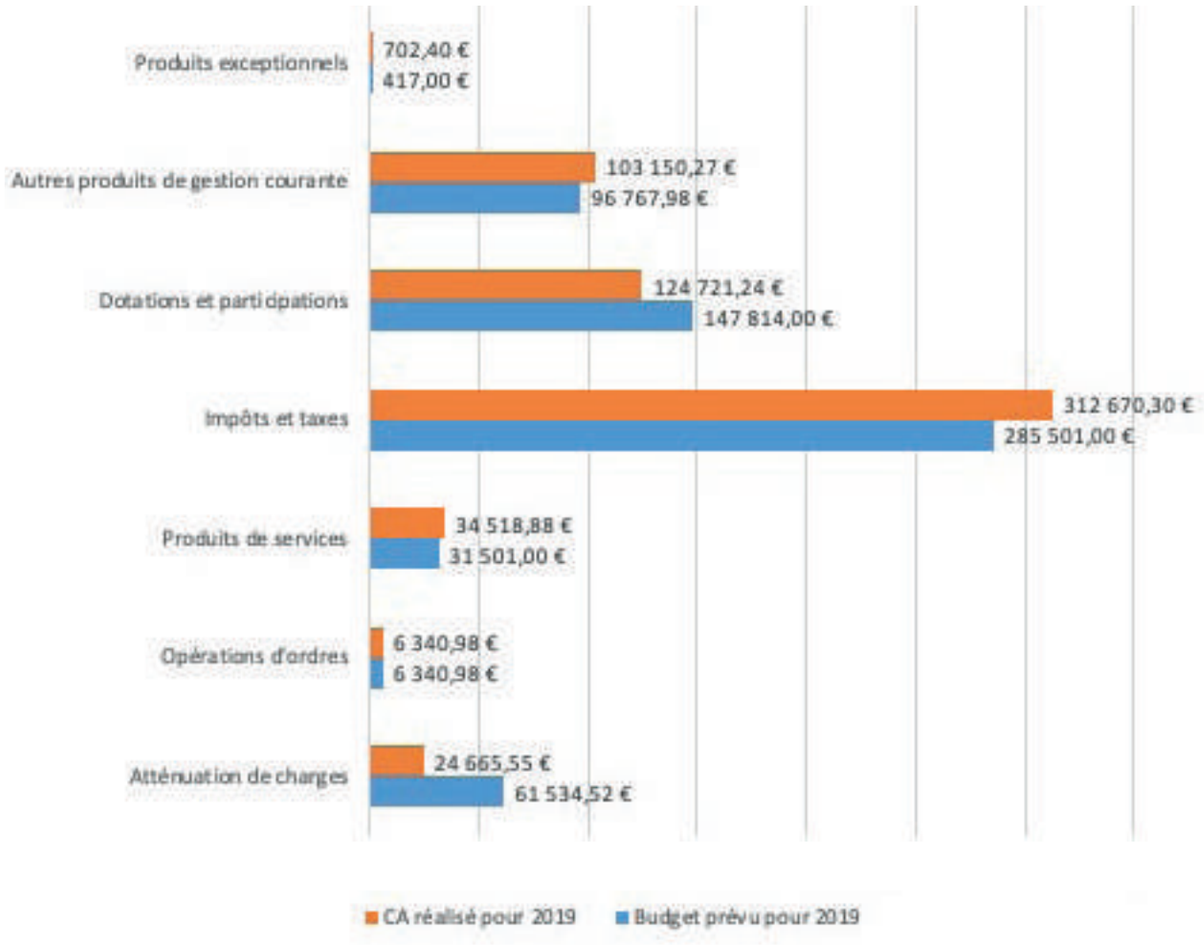

Produits exceptionnels : reversement des assurances suite à des déclarations

Autres produits de gestion courante : revenus des locations des 5 appartements communaux et des salles des fêtes, Excédent du budget forêt

Dotations et participations : Dotation d'état, participation des communes voisines pour les frais de scolarité

Impôts et taxes : Taxe d'habitation, taxe foncière, Taxe sur l'électricité, frais de mutation, …

Produits de services : Facturation du service périscolaire aux parents, location des terrains communaux aux agriculteurs, droit de place, …

Amortissements : Amortissements sur l'investissement

Atténuations de charges : Remboursement sur emploi aidé, remboursement suite à maladie des agents

3. Quels investissements pour 2020 ?

L'année 2020 a été une année importante pour la commune de Frambouhans en termes d'investissements, toujours dans le but de rendre attractif notre village, mais également dans le but de garantir la sécurité de tous. Vous trouverez ci-dessous la liste des investissements inscrits au budget 2020, et en grande partie réalisée à l'heure où je rédige cet article.

Commissions	Nature des travaux	Montants estimés
Bâtiment	Travaux extension Salle des Marronniers	256 699,81 €
Bâtiment	Étude énergétique bâtiments communaux	5 000,00 €
Bâtiment	Changement sanitaire + douches	8 000,00 €
Bâtiment	Prévisions si besoin	2 885,41 €
Divers	Fournitures de voirie	2 795,17 €
Divers	Achat informatique	5 000,00 €
Divers	Prévisions si besoin	1 146,56 €
Urbanisme	Passage de l'éclairage public en LED	44 162,40 €
Urbanisme	Enfouissement des réseaux Rue de la Baume	168 025,00 €
Urbanisme	Travaux de voirie Rue de la Baume	471 972,40 €
Urbanisme	Création d'un PLU	10 088,54 €
Urbanisme	Panneaux signalétiques	2 205,40 €
Urbanisme	Prévisions si besoin	528,00 €
Forêt - Cadre de vie	Création d'une aire de jeux	149 941,65 €
Forêt - Cadre de vie	Prévisions si besoin	1 001,80 €
Association	Achat Grilles pour GAF	2 834,40 €
	TOTAL DES TRAVAUX PRÉVUS	**1 132 286,54 €**

4. Conclusion :

Les dépenses de fonctionnement pour l'année 2020 ont été impactées, suite à la crise sanitaire, avec l'achat de masques pour la population, et de produits pour la désinfection des personnes et des biens.

Il est à noter également que les recettes de nos forêts seront très diminuées pour les années futures avec la maladie des scolytes.

Toutefois, ces coûts de fonctionnement maîtrisés n'entraveront pas les investissements futurs pour notre collectivité.

Bibliothèque municipale

Habitants de FRAMBOUHANS, BONJOUR

Nous nous connaissons très peu puisque seulement une dizaine de lecteurs fréquente notre belle petite bibliothèque de village. Avouez que sur une population de plus de 900 habitants, cela est dérisoire et c'est dommage !!

La télévision, les tablettes et les smartphones sont entrés dans nos foyers mais la lecture offre aussi un autre moyen de s'évader et de rêver.

Nous vous proposons un abondant choix de livres adultes propres à la bibliothèque, avec quelques nouveautés achetées, que nous complétons régulièrement par ceux empruntés à la bibliothèque de Maîche. Pour les enfants le choix est vaste pour tous les âges. Alors venez en profiter ! De plus, c'est gratuit !!

Quelques changements depuis l'année dernière.

- Au vu de la fréquentation quasi nulle du mardi soir (les enfants ayant d'autres activités !!) nous avons déplacé l'ouverture du mardi au mercredi, suite au résultat d'un sondage que nous avions réalisé. Mais sans plus de succès pour cet horaire ! Nous avons donc décidé de supprimer les horaires de semaine. Nous ouvrons une demi-heure de plus le samedi matin : de 9h45 à 11h00.
- D'autre part, après 12 ans passés à la bibliothèque, Marguerite TOURNIER a décidé de prendre sa retraite de bibliothécaire bénévole au mois de janvier. Certes Martine BROGNARD aurait pu assumer seule la responsabilité de la bibliothèque (ce qui ne demande pas un gros travail). Mais comme celle-ci n'a pas l'affluence des jours de soldes, nous avons demandé à une de nos fidèles lectrices si elle acceptait de venir partager quelques heures de solitude.

Brigide VUILLIN fait désormais partie des bénévoles de la bibliothèque.

Nous sommes donc prêtes à vous accueillir nombreux en 2021.

Nous vous rappelons que nous sommes à votre disposition pour vous porter des livres à domicile si vous ne pouvez pas vous déplacer. Il suffit de nous appeler !

En espérant beaucoup de lecteurs l'année prochaine nous vous souhaitons une bonne année 2021 et surtout une bonne santé

Nos coordonnées

BROGNARD Martine : 03 81 68 63 59

VUILLIN Brigide : 03 81 68 60 13

Commission Vie Scolaire et Périscolaire

Responsable : Franck VILLEMAIN

Titulaires :

- Bernard BROGNARD
- Émilie OUDOT
- Vanessa GUINCHARD

14 Mai : Depuis 8h30 l'école accueille de nouveau les enfants.

11 h 30, accompagnée de GE et Sabrina, une petite troupe d'estomacs affamés, mais visages masqués, retrouve le périscolaire.

Les gestes barrière semblent déjà intégrés et appliqués par tous nos petits convives. De plus, en ce jour, ils découvrent le lieu, réservé à la restauration, qui leur est désormais dévolu, à savoir la salle des Tilleuls, que Jean Luc et Gilbert ont séparé en deux grâce à des claustras de leur fabrication, merci à eux.
Tout se passe au mieux pour cette reprise particulière, et au fil des jours, la fréquentation reprend son rythme de croisière d'une vingtaine d'enfants par repas.

Les consignes sanitaires ne semblent pas poser de difficultés particulières à leur application, il faut dire que GE et Sabrina veillent au grain !

Que c'est bon de retrouver une vie à peu près normale. Chacun fait preuve de bonne humeur et de plaisanterie OUF OUF……. mais chacun cependant attend avec impatience la fin des travaux d'extension de la salle des Marronniers pour découvrir la nouvelle salle du Périscolaire. Eh oui encore des changements en perspective.

Quelle année pour nos scolaires, que de bouleversements! VITE retrouvons nos habitudes et oublions ces péripéties. Que tout redevienne comme avant, du temps où nous vivions dans l'insouciance.

C'est en pensant à ce retour à la normale que toute l'équipe du Périscolaire, élus, accompagnatrices et enfants vous disent

Bonne année 2021 et surtout **Bonne santé**

Prenez soin de vous et de votre entourage et respectez les règles en vigueur.

Commission Déneigement

Responsable

- Charles MONNET
- Franck VILLEMAIN

Bilan des dernières années :

L'histogramme ci-dessous vous permettra de constater les écarts importants des coûts de fonctionnement du déneigement de notre commune. Le montant concernant l'année 2019/2020 est exceptionnellement faible par rapport aux autres années.

Saison 2020-2021

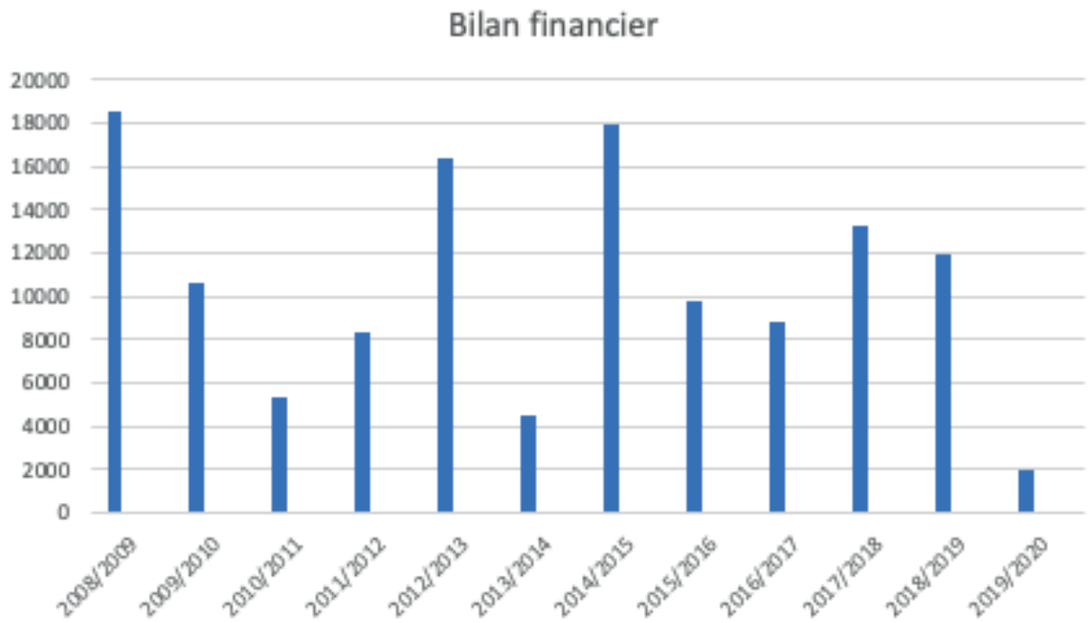

Au moment où je couche ces quelques lignes concernant le déneigement, le thermomètre affiche 14° C à 15h00. Nous peinons à croire que l'hiver sera rude. Toutefois, nos agents techniques se sont employés à poser les jalons sur les 16 kilomètres de voirie communale afin de faciliter le travail de l'entreprise qui assure le déneigement.

Comme depuis quelques années, les trottoirs aux abords des départementales seront déneigés, ainsi que le trottoir de la Grande Rue jusqu'à la Rue du Stade, dans le but de sécuriser l'accès des enfants scolarisés au groupe scolaire Azelvandre, ainsi que pour les étudiants qui prennent le bus.

La commission rappelle également que la commune peut procéder, par le biais de ses agents techniques, au déneigement chez les personnes âgées et les personnes à mobilité réduite vivant seules. Toutefois, une simple trace de pelle sera faite depuis la porte d'entrée de leur maison jusque sur la voie publique. Une demande doit être formulée auprès du secrétariat de Mairie. La commission statuera sur la demande avant de donner une réponse.

Dicton météo ...

Neige qui tombe en février, la poule l'emporte avec le pied

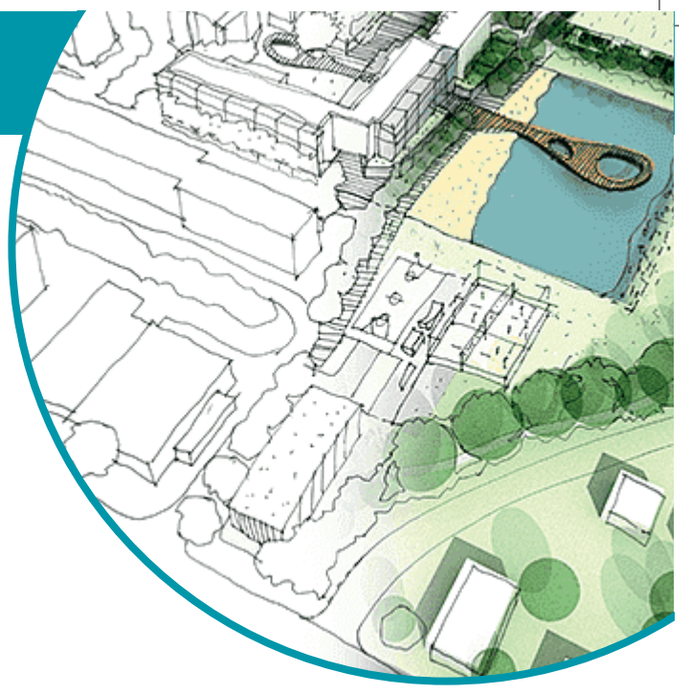

Commission urbanisme

Responsable : Charles MONNET

Membres :

- Jean Pierre CALI
- Myriam CAILLE
- Véronique BARTHOULOT

Réfection de Voirie :

La commune de Frambouhans a pris pour habitude de réfectionner une portion de voirie tous les ans, dans le but d'entretenir son patrimoine routier, pour un budget d'environ 20 000.00 € HT. Cette année, le Conseil Municipal a décidé de concentrer ses fonds sur la rue de la BAUME.

La rue de la BAUME en quelques mots :

L'entreprise VERMOT de Gilley a été retenue pour faire les travaux pour un montant de 346 573,50 € HT, ce chantier est subventionné à hauteur de 242 215,10 € soit 69,89 %.

Terrassement et pose des bordures :

Pose des pavés délimitant les espaces verts des trottoirs :

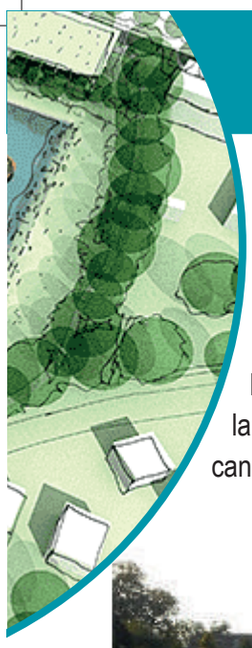

<u>Rabotage des enrobés existants, pose des mâts de candélabre et engazonnage :</u>

Le SYDED (Syndicat d'Énergie du Doubs) a profité de la route barrée pour mettre en place les massifs et les candélabres dans la rue de la BAUME.

Pose des enrobés sur la chaussée et les trottoirs :

La réception des travaux d'enfouissement des réseaux d'électricité et de télécommunication, et des travaux de réfection de la voirie et des trottoirs ont été réalisés mi-septembre.

Le montant des travaux d'enfouissement des réseaux d'électricité et de télécommunication est de 291 700 € TTC dont une subvention de 122 600 € du SYDED.

<u>Quelques nouvelles de nos lotissements et futurs lotissements :</u>

<u>Lotissement du Bas du Parc</u> :

Toutes les parcelles sont vendues, les maisons sont en cours de construction.

<u>Futurs lotissements « Sous le Cimetière »</u> :

Suite à la validation du Plan Local d'Urbanisme, le Conseil Municipal a mandaté le Cabinet BETRD de Damprichard (25450)

pour un montant de 43 158,50 € HT afin de réaliser l'ensemble de l'étude ainsi que le suivi des travaux de viabilisation. Les premières ventes de terrains sont prévues fin d'année 2021.

Principaux travaux ou suivis de chantiers réalisés en 2020 :

La commission a effectué le suivi des opérations suivantes :

- Suivi de l'étude pour la sécurisation de la route des Bataillots : Le choix du maître d'œuvre sera défini en 2021 afin d'élaborer le projet définitif.
- Suivi de la rénovation de notre parc d'éclairage public 2° et 3° tranche : Les travaux ont été réalisés par l'entreprise CITEOS de Besançon (25000) sous maîtrise d'œuvre du SYDED (Syndicat d'Énergies du Doubs) pour un montant de 30 326,40 € HT. Reste la mise en place d'un candélabre au lotissement « Sur la Velle » qui sera effective d'ici à la fin d'année.
- Courant mai, l'entreprise Franche-Comté Balayage de Fournet-Luisans (25390) a procédé au balayage des rues pour un coût de 788,50 € HT.
- La Communauté de Communes du Pays de Maîche a organisé la campagne de bouchage de trous sur la voirie communale, ces travaux ont été réalisés par l'entreprise VERMOT de Gilley (25650). Nous ne savons pas si cette prestation sera reconduite en 2021.
- Comme les années précédentes, l'entreprise BILLOD-LAILLET des Fins (25500) a réalisé le fauchage des bords de routes pour un montant de 630.00 € HT.
- Le PLU (Plan Local d'Urbanisme) a été validé en Juillet 2020.

Projets et priorités pour l'année 2021 :

La commission proposera au Conseil Municipal différents travaux et études qui seront retenus en fonction des possibilités budgétaires :

- Sécurisation de la route des Bataillots pour améliorer la visibilité aux usagers.
- Sécurisation des carrefours de la Rue Florimond Laubert et de la Rue des Bouleaux, ainsi que celui de la Rue des Bouleaux et de la Rue de la Fontenotte. Une projection provisoire débouchera sur le bon choix à l'usage.
- Étude et lancement du projet du futur lotissement avec le maître d'œuvre désigné. Les procédures d'études seront engagées début 2021.
- Des tronçons de voirie communale seront en projet de réfection comme la route entre le Crotôt et Cuché , la route menant au lieu-dit « Sur les Seignes », la route dans le hameau de « Cuché » dans le but de résoudre un problème d'évacuation des eaux pluviales.
- Bouchage de trous avec le concours de la CCPM si cette prestation est reconduite.

Radar pédagogique :

En 2020 notre radar pédagogique a été installé essentiellement au 9 rue de la BAUME pour étudier au mieux le comportement des automobilistes et pour mieux gérer les dispositifs de sécurité.

Nous constatons qu'à l'intérieur du village, les dépassements de la vitesse autorisée sont moins nombreux et surtout moins élevés qu'en périphérie, en partie dû aux ralentisseurs. Il reste néanmoins du chemin à faire pour que tous les usagers respectent le code de la route dans le but de garantir la sécurité de tous.

Commission Bâtiment et Patrimoine

Responsable : TOURNIER Thomas

Membres :

- BROGNARD Bernard
- CHEVALIER Jérôme
- LAMBERT Ludovic

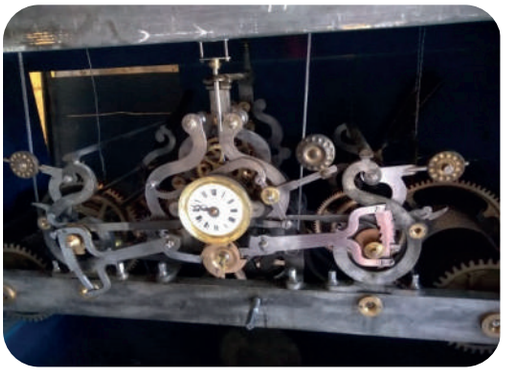

Eglise :

L'entreprise Prêtre de Mamirolle, spécialisée dans l'horlogerie d'édifices, nous préconisait depuis quelques temps le remplacement du distributeur de commande des angélus ainsi que la carte de gestion du moteur de volée de la petite cloche. La réalisation de ces réparations a eu lieu au mois de Juin. Coût des travaux : 1070.00 € HT.

Stade :

L'entreprise Barbalat de Maîche (25120) a procédé à la rénovation des sanitaires des vestiaires du foot. Pour un montant de 6200.00 € HT, 3 lave-mains et 19 douches ont été installés. A chaque usager de respecter les lieux et de profiter de ces nouvelles installations. La commune a également mis à disposition une poubelle d'un montant de 277.00 € HT, pour éviter de voir le sol jonché de déchets aux abords du terrain. Bien visible, nous espérons que toutes les personnes l'aperçoivent pour y déposer leurs détritus. Une des bases du civisme …

Terrain de pétanque :

Une modification de l'éclairage du terrain de pétanque était nécessaire. Les projecteurs pouvaient s'allumer par tranche d'une heure. Il suffisait d'enclencher de nouveau l'allumage pour que les lumières fonctionnent jusque très tard dans la nuit. Pour veiller à la tranquillité du voisinage, l'entreprise Jacquot SARL de Maîche (25120) a installé une horloge pour un coût de 348.00 € HT. Les joueurs de pétanque pourront profiter des installations jusqu'à 23h.

Salle des Marronniers :

Après l'étude de faisabilité lancée en 2018, l'ancienne équipe du Conseil Municipal avait décidé un agrandissement et une mise aux normes de la salle des Marronniers. La maitrise d'œuvre de ces travaux a été confiée à la société SOLIHA de Besançon (25000) pour la somme de 22637,81 € HT.

Les lots ont été attribués comme suit :

- Terrassements VRD : Entreprise LACOSTE de Maîche : 24 710.00 € HT
- Gros œuvre : Entreprise LACOSTE de Maîche : 53 761.00 € HT
- Charpente Couverture Zinguerie : SARL BULLIARD de Frambouhans : 12 790.11 € HT
- Menuiseries Extérieures Pvc et Alu + Menuiseries Intérieures : Menuiserie JOLY de Belleherbe : 14 782.72 € HT
- Doublages Cloisons Plafonds Peinture : SARL BISONTINE DE PEINTURE de Besançon : 19 984 € HT
- Chape Carrelage Faïence : SAS TISSERAND CARRELAGE de Damprichard : 9 130.00 € HT
- Métallerie Ferronnerie : Menuiserie SERRURERIE ANTONIETTI d'Exincourt : 4 282.00 € HT
- Plomberie Sanitaire Chauffage : Ets BARBALAT de Maîche : 17 594.50 € HT
- Electricité et Vmc : Ets VOIRIN-DENOIX ELECTRICITE de Vercel : 7 839.00 € HT
- Enduit de Façade : Entreprise JACQUOT Nicolas de Frambouhans : 12 544.00 € HT

Les travaux ont débuté le 4 Juin pour une durée de 5 mois. Entre période de confinement, problème d'approvisionnement de matériaux pour les entreprises, aléas de chantier, les travaux auront pris un mois de retard. Les enfants du périscolaire pourront profiter de cette nouvelle salle dès la fin de l'année 2020.
La capacité d'accueil de la salle ne changera pas mais nous pourrons disposer d'une cuisine et de sanitaires aux normes ainsi qu'une accessibilité pour les personnes à mobilité réduite.

Cette extension a entraîné des modifications sur l'une des façades. La fenêtre située dans l'appartement loué par Mlle Perrot a dû être changée ainsi qu'une partie du doublage. Nous remercions cette personne pour sa disponibilité durant toute cette période.

Pour embellir les lieux, l'ancienne haie de sapin a été enlevée. L'entreprise DEVAUX Les Paysages Fleuris a été choisie pour la plantation de charmilles et d'érables argentés pour un coût de 1 475.00 € HT.

Projets :

Les travaux d'accessibilité des bâtiments communaux pour les personnes à mobilité réduite doivent se poursuivre. Ceux-ci avaient été lancés en 2017 pour une durée de 5 ans. A l'heure actuelle, il reste à réaliser quelques travaux à la salle des Tilleuls et au stade. Un peu plus complexes, des travaux seront à prévoir à l'église. Dans la plupart des cas, ce sont nos employés municipaux qui s'affairent à ces tâches.

Le syndicat mixte d'énergies du Doubs (SYDED) avait réalisé en 2019 un bilan énergétique des bâtiments communaux. Le but est de définir une stratégie de maitrise de nos consommations. Ce dossier était resté en suspens entre le changement d'équipe municipale et le confinement. Notre commission vient de lancer une étude de faisabilité de chaufferie bois ainsi qu'une étude d'opportunité pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur certains bâtiments.

Ces projets seront les fils conducteurs des années à venir.

Nous remercions l'ancienne commission qui avait mené à bien ces projets jusqu'à maintenant. Merci à Mr Victor PEREIRA pour son écoute et sa disponibilité pour la transmission d'infos.

BONNE ET HEUREUSE ANNÉE 2021

Commission Foret et Cadre de vie

Responsable : David CHATELAIN

Membres :

- Véronique BARTHOULOT
- Myriam CAILLE
- Charles MONNET
- Thomas TOURNIER
- Jean-Pierre CALI
- Ludovic LAMBERT
- David PRETRE

La commission compte désormais huit membres dont six nouveaux élus. Les premiers mois ont permis de faire connaissance et d'ébaucher le cadre stratégique pour les années à venir. Malgré le contexte perturbé de 2020, nous continuerons d'avancer avec vous sur ces deux axes :

- Maintenir la dynamique participant à l'amélioration constante du cadre de vie à Frambouhans.
- En lien avec les divers partenaires, mettre en œuvre des solutions visant à préserver les aspects biologiques, économiques et touristiques de notre forêt.

Foret

1. Situation

La forêt communale est constituée de deux zones distinctes représentant environ 147 ha. La première est située aux abords de la route de Maîche, la seconde longe la route entre le Crôtot et la Cour Jean Brun. La commune partage la gestion de ces deux espaces avec l'ONF.

La zone humide « Sur Les Seignes » située plus au sud, est intégrée dans le site Natura 2000 « Tourbières des Cerneux Gourinots et zones humides environnantes, les Seignes des Guinots et le Verbois » (FR4301287). La protection de cet écosystème est un enjeu majeur.

2. Contexte

Les forêts sont touchées par une crise sanitaire d'ampleur. Les sécheresses ont affaibli les défenses des arbres, causant une augmentation des produits accidentels. Frambouhans ne fait pas partie des communes les plus touchées par le scolyte, ce parasite qui impacte principalement l'épicéa, mais accuse tout de même une hausse conséquente du volume de chablis.

Dans le Doubs, les baisses de recettes générées par les forêts représentaient en moyenne 21% en 2019. En 2020 elles atteignent désormais plus de 45% dans certains secteurs !
Dans ces conditions instables, l'ONF et les Communes Forestières ont élaboré une stratégie commerciale pour apporter une réponse adaptée aux exploitants et propriétaires forestiers en 2021. La prudence grandissante des acheteurs rendra de plus en plus difficile la vente en bloc sur pied.

3. Ventes de Bois

L'annulation des ventes de printemps et le report de la vente de novembre ont eu pour effet la vente d'un seul lot de gros bois cette année. Ce lot de 338 m3 en parcelle 16 a été acquis en bloc sur pied par Jurasciages (Scierie Bertin) au tarif de 16 662 € TTC (vente dématérialisée du 23 septembre).

Les chablis ont été traités par la société Miotte selon l'accord-cadre passé au mois de mai. Le volume estimé à 300 m3 a largement été dépassé, 800 m3 ayant été réceptionnés à fin novembre (Non inclus les petits bois non traités faute de disponibilité d'abatteuse).

Pour compenser les surplus de produits accidentels mis sur le marché, la récolte de bois vert sera abaissée en 2021, passant de 70% à 30% du rendement prévu au plan d'aménagement. Le lot de la parcelle 10 prévu en novembre 2020 sera mis en consultation en bloc sur pieds début 2021 (500 m3). Un second lot de gros bois en parcelle 19 sera proposé pour la vente d'automne.

Vente de bois aux habitants : 13 lots ont été marqués fin novembre principalement en lisière des parcelles 10, 12 et 13.
Ils seront très prochainement proposés à la vente aux habitants.

4. Travaux Forestiers

Les travaux proposés par l'ONF sont répartis entre la commune et l'ONF en fonction des spécificités techniques des interventions. L'ONF a réalisé un nettoiement manuel en plein de jeune peuplement résineux (3-6m) en parcelle 18 (0.6ha) pour un montant de 740.52€ TTC.
Aucun repeuplement ne sera réalisé en 2021, laissant ainsi la priorité aux communes les plus pénalisées par la crise (Pénurie de replants en pépinières).

Les employés municipaux se sont chargés des dégagements manuels dans les plantations des parcelles 5 (2 ha) et 11 (0.3 ha) ainsi que de la mise en peinture des délimitations parcellaires 14 à 17. Ils ont également remplacé les renvois d'eau sur la piste forestière séparant la parcelle 3 et 7, après que l'entreprise Jacquemai TP ait soigneusement préparé le terrain.

5. Visite en foret, une expérience a renouveler

Le 12 septembre, une sortie en forêt a été proposée à nos employés municipaux. L'animation de qualité conduite par notre agent patrimonial ONF (Guilhem Aviolat) a permis de sensibiliser les participants à l'intérêt d'une gestion durable du patrimoine forestier.

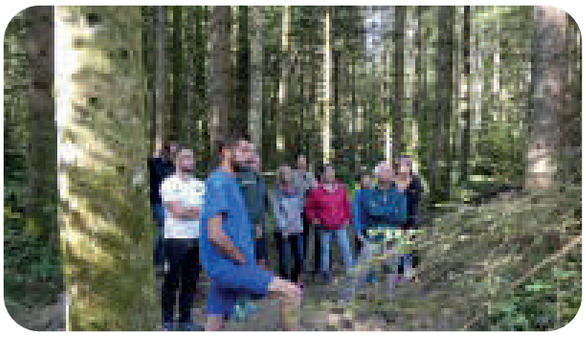

L'engouement suscité lors de cette première édition amènera notre commission à proposer d'autres sorties thématiques aux habitants, toujours en lien avec notre agent patrimonial, très enthousiaste pour ce type d'initiative.

Cadre de vie

1. Fleurissement

Satisfaits par la qualité du fleurissement saisonnier l'an passé, celui-ci a de nouveau été confié aux entreprises « Les Paysages Fleuris » (Romuald Devaux) ainsi qu'à l'EARL Pretot de Charquemont. Le montant cumulé de ces deux prestations est de 1018.19€ TTC.

2. Site de loisirs

Nous avons cette année la fierté de concrétiser le projet du site de loisirs. La fréquentation importante constatée dès la fin de l'été lui présage un bel avenir. Le montant total des travaux est de 118 576,37 € HT subventionnés à 80%.

Sur ce projet, trois entreprises locales ont été sollicitées en sous-traitance :

- Jacquemai TP pour l'implantation et la réalisation des bacs de l'aire de jeux.
- TP Bonnet pour l'implantation et le terrassement du city stade.
- Vermot TP pour la réalisation de l'enrobé du city stade.

Un arrêté municipal est en cours d'élaboration pour préciser les règles d'usage, et nous comptons sur votre civisme pour respecter ce lieu public et signaler toute anomalie ou écart de conduite perturbant la tranquillité des usagers.

3. Sentier découverte du village

Largement emprunté durant le confinement, ce sentier a bénéficié d'aménagements au niveau de la traversée de la zone humide (entre le Tacot et les Louvières). Deux chicanes (763.00 € TTC) ont été installées par nos employés municipaux pour faciliter le passage de la clôture, mais aussi pour éviter le passage des bovins. Le balisage de cette zone sera prochainement amélioré.

4. Projets et idées

L'an prochain, la commission travaillera principalement à l'optimisation du site de loisirs en termes d'accessibilité, mais aussi par l'aménagement de quelques agréments qui feront de cet espace un endroit où il fait bon se retrouver.

Par la suite, voici quelques idées que notre commission souhaiterait étudier :

- Implanter un espace paysager à caractère pédagogique participant à la réduction des zones de tonte, à la sensibilisation écologique et à l'attractivité locale.
- Améliorer les sentiers forestiers au bénéfice des usagers, incluant un éventuel partenariat avec la commune des Écorces, qui partage ce bel espace avec nous.
- Initier un programme de sensibilisation à l'écosystème des tourbières, avec le soutien de Natura 2000, du Conservatoire d'Espaces Naturels et pourquoi pas des associations naturalistes du plateau…

Un grand merci à la commission sortante pour l'ensemble des projets menées jusqu'ici !

BONNE ET HEUREUSE ANNÉE 2021

Commission Vie Associative et Culturelle

Responsable : Vanessa Guinchard

Membres :

- Myriam CAILLE
- Jérôme CHEVALIER
- Franck DOMEC
- Sylvain LAURENT
- Émilie OUDOT

Le 12 janvier 2020, l'année a commencé par les vœux du Maire. L'occasion de faire le bilan de l'année précédente par Jean-Michel Tournier, 1° adjoint, ainsi que les projets en cours par Monsieur le Maire.

Après la présentation des vœux de celui-ci, un apéritif convivial a été servi en musique grâce à la présence du Muppet's Band.

Vous pouvez déjà retenir la date du 3 janvier 2021 si les conditions sanitaires le permettent.

Le dimanche suivant, à l'occasion de la fête patronale, la municipalité a invité l'ensemble des habitants au verre de l'amitié après la messe qui s'est déroulée en présence de l'Harmonie de Charquemont.

Courant du mois d'avril, aurait dû avoir lieu l'opération brioches qui a dû être annulée pour cause de Covid-19. Nous espérons pour l'Adapei, qu'elle pourra avoir lieu en 2021.

Au mois de juin de cette année, La fête des mères ainsi que la fête de la musique n'ont pas pu avoir lieu à cause de la pandémie, mais nous espérons tous vous retrouver l'année prochaine pour ces moments de convivialité qui nous manquent tellement.

Malgré le contexte, le 9 septembre, nous sommes allés, Monsieur le Maire et moi-même, souhaiter l'anniversaire de Mme Corneille Monique qui a eu 90 ans cette année.

La cérémonie commémorative du 11 novembre, la cérémonie religieuse ainsi que le traditionnel défilé n'ayant pas pu avoir lieu en présence des habitants de Frambouhans, Monsieur le Maire, ses adjoints et M Patois Gérard représentant des portes drapeaux, ont déposé une gerbe devant le monument aux morts et ont rendu hommage à nos soldats morts pendant la guerre, le dimanche 15 novembre.

En cette fin d'année, le Père Noël est passé voir les petits habitants de Frambouhans avec sa hotte chargée de cadeaux et de friandises.

Il est venu directement dans les classes pour le plus grand plaisir des petits qui n'ont pas pu présenter à leurs parents et à leurs familles, le traditionnel spectacle de fin d'année.

Une cinquantaine de colis seront distribués à nos aînés en cette fin d'année.

Le contexte actuel ne nous permettra pas de moments conviviaux comme les années précédentes, mais le conseil municipal tenait à maintenir ses visites, qui restent un moment privilégié avec nos anciens.

Même si cette fin d'année risque d'être compliquée, les membres de la commission « Vie associative et culturelle » vous souhaitent de bonnes fêtes.

Le P'tit Mag'

1. Horaires du P'tit Mag'

	Matin	Après-midi
Lundi	7h – 12h15	15h30 - 19h
Mardi	-	-
Mercredi	7h – 12h15	15h30 - 19h
Jeudi	7h – 12h15	15h30 - 19h
Vendredi	7h – 12h15	15h30 - 19h
Samedi	7h – 12h15	15h30 - 18h
Dimanche	7h – 12h15	-

2. Bilan du P'tit Mag'

	Moyenne de client par jours	Panier moyen journalier	Comparatif du chiffre d'affaire mensuel 2020 par rapport à 2019	Comparatif du nombre de client mensuel 2020 par rapport à 2019
nov-19	125	8,07 €	+ 4,34 %	- 2,44 %
déc-19	117	9,74 €	+ 5,27 %	- 5,84 %
janv-20	121	7.73 €	+ 3,47 %	+ 0,94 %
févr-20	122	7,74 €	+ 72,78 %	+ 66,10 %
mars-20	111	10,29 €	+ 13,64 %	- 17,25 %
avr-20	86	14,46 €	+ 27,38 %	- 30,32 %
mai-20	91	12,02 €	+ 10,39 %	- 26,65 %
juin-20	110	9.89 €	- 15,86 %	- 21,89 %
juil-20	110	9,61 €	+ 94,28 %	+ 58.23 %
août-20	108	9,01 €	- 14,47 %	+ 8.12 %
sept-20	119	8,78 €	- 2,24 %	- 24,64 %
Oct-20	108	9,50 €	+ 10,44 %	- 14,43 %

Les tableaux parsemés de chiffres sont parfois difficiles à analyser. Toutefois, cette année 2020 frappée par la crise sanitaire nous permet de réaliser plusieurs constats.

Tout d'abord, il est préférable de ne pas tenir compte du mois de février. En effet, en 2019, le P'tit Mag avait fermé ses portes durant 15 jours, alors qu'en 2020, le Conseil Municipal a fait le choix de laisser ouvert le commerce en s'approvisionnant auprès d'un autre boulanger que le titulaire habituel.

Les mois de juillet et août sont également tronqués sachant qu'en 2019, les vacances estivales ont été prises sur juillet, alors qu'en 2020, elles l'ont été sur le mois d'août.

Toutefois, il est intéressant de relever les chiffres de mars, avril et mai, mois où la crise sanitaire a fortement impacté la population. Il est facilement identifiable que la population a modifié son mode de consommation en limitant ses déplacements et en consommant local. Durant ces 3 mois, le chiffre d'affaire a vu une augmentation de 17,14 % en moyenne, malgré une baisse du nombre de tickets journaliers de l'ordre de 24,74 %. La clientèle du P'tit Mag a moins fréquenté son commerce, mais a consommé davantage.

Si la population mondiale, relayée par les médias, a pensé que le mode de consommation des français allait changer après cette crise, je vous laisse juger par vous-même les chiffres des mois suivants pour vous faire une idée. Mais vous constaterez, comme moi, que les habitudes ont été reprises comme durant la période d'avant Covid19.

L'ensemble des usagers de ce commerce de proximité a pu apprécier la présence d'un tel service au cœur de notre village, et soyez certains que la municipalité et les agents poursuivront leur travail afin de maintenir ce service indispensable pour notre village.

3. Communication

Vous souhaitez connaître les horaires ???
Connaître les nouveautés ???

Rendez-vous sur la page FACEBOOK de votre commerce de proximité.

4. Une équipe à votre service

Éloïse Marta Cindy Lisa

FRAMBOUHANS

et les associations

Les petits écoliers

Bureau élu en septembre 2020 :

Présidente : Marie NÉZET
Vice-présidente : Sylvia ALLEMAND
Trésorière : Elodie MULLER
Trésorière adjointe : Vanessa REINO
Secrétaire : Nathalie BONNOT
Secrétaire adjointe : Marie PRÊTRE
Membres du bureau :

- Allison MAIROT
- Aurélie LAB
- Angélique HAWRYLISZYN
- Mélissa PAGNOT
- Mélanie CHATELAIN.

Notre association Les Petits Écoliers, créée en octobre 2012, est une association de parents volontaires soutenant le développement des projets de l'école avec un souci de partage et d'équilibre. Elle a pour objectif d'organiser des évènements autour de l'école afin de favoriser des temps d'échanges conviviaux enfants/adultes et d'apporter un soutien financier aux projets et actions des enseignantes.

Comme de nombreuses associations, l'année 2020 a été marquée par la crise sanitaire. Nous n'avons donc pas pu réaliser les temps forts qui comptent pour les enfants, à savoir la chasse aux œufs et la kermesse, moments de fête, de jeux, de partage.

Certaines manifestations ou ventes ont tout de même eu lieu avant le confinement. Nous tenons à remercier les parents d'élèves qui se sont investis tout au long de l'année pour faire fonctionner l'association, par leur aide ponctuelle ou leur implication au sein du bureau. Nous remercions chaleureusement les habitants de Frambouhans qui ont contribué à la réussite de ces manifestations, par l'achat de bulbes de fleurs, de fromages, sans oublier leur participation active au loto. Il a rencontré un grand succès cette année, et c'est bien grâce à vos dons, récoltés par les enfants de l'école, et votre présence, en nombre, le soir de l'événement.

L'année 2020 aura été une année bien particulière pour les Petits Écoliers puisqu'elle a vu partir sa présidente, en poste depuis 2012. Émilie Oudot, par sa motivation sans faille, son sens de l'organisation, ses talents de bricoleuse et ses idées foisonnantes aura permis à de nombreux enfants de garder des souvenirs mémorables de kermesses et autres chasses aux œufs. Pour les parents actifs au sein de l'association, Émilie a su nous booster, nous réunir et nous motiver à nous surpasser pour créer des décors, des jeux, et bien entendu passer de bons moments ensemble. Merci à toi Émilie !

La réunion de rentrée a été bien rythmée, avec une participation importante des parents d'élèves. Une vingtaine de personnes s'est réunie en septembre afin d'élire le nouveau bureau et parler des projets d'année. Nous attendons cependant d'avoir plus de précisions quant aux mesures sanitaires en vigueur pour avancer dans ces projets. La santé de tous passe avant tout !

Groupe d'animation de Frambouhans

Président : Gérard PATOIS par intérim
Vice-Président : Gérard PATOIS
Trésorier : Olivier MAGRI
Secrétaire : Laurence BIWERSI-PATOIS

LE GAF EN 2020

Pour toutes les associations, 2020 sera, dans leur souvenir, une « anno horribilis ». Un certain « Coronavirus – Covid19 » a bouleversé la vie de tout un chacun, jusque dans nos vies familiales. Néanmoins, nous gardons confiance pour 2021 en souhaitant fortement, pour toutes les associations du village, qu'elle ne sera pas une succession d'annulations.

Janvier

La Saint-Sébastien, fête du village.
Le 25 janvier, cette seconde édition de la nouvelle formule : jeux de cartes et jambon à la demande fut une soirée très conviviale et appréciée.

Février

Assemblée Générale : Bruno GUYON, président sortant, a souhaité, après dix années à la tête de l'Association, prendre un peu de recul tout en restant au sein du GAF qui le remercie très chaleureusement pour tout ce temps passé.

Nos remerciements vont aussi à Katia PETIT qui quitte le poste de Trésorière mais reste avec nous.
Peu de monde à l'Assemblée Générale, Coronavirus aidant, sans doute.

Ont été reconduits dans leur mandat, Gérard PATOIS, en tant que Vice-Président et Laurence BIWERSI-PATOIS, en tant que Secrétaire. Olivier MAGRI a été élu comme Trésorier.
A défaut de candidat pour la Présidence, Gérard PATOIS en assurera la fonction par intérim.

Mars

Carnaval de Maîche

Défilé annulé, mais les couturières et couturiers ont répondu présent. Beaucoup de nouvelles petites mains. Certains ont aidé quelques heures et d'autres plus de quatre-vingts heures ! Merci à toutes et tous car même les petits coups de mains sont TRÈS utiles. Tout âge est représenté : de 7 ans à 84 ans !

Gros point positif : l'équipe « Carnaval » s'est renforcée par de nouvelles arrivées. Nos remerciements vont à tous et à toutes, anciens, anciennes comme nouveaux et nouvelles ! .

Tout le monde n'était pas là, pour la photo ! ….

Avril :

GAF merci

Annulé cause confinement.

La Main qui fait

Repoussée en octobre, puis annulée. Quinze artisans avaient confirmé leur venue. Bienvenue en 2021.

Mai :

Brocante de l'Ascension

Annulée

Août :

Concours de Pétanque

Quoiqu'en période de « libre circulation », ce concours est annulé. Même si le public répond toujours présent, cette manifestation n'est viable financièrement que grâce aux sponsors (commerçants et artisans locaux). Il nous est apparu difficile, vu les circonstances, de faire appel à leur générosité.

Septembre :

Bourse

Les contraintes sanitaires (désinfection des objets – avant, pendant et après) ne permettaient pas d'organiser, dans la sérénité, cette manifestation

Novembre :

Après-midi récréative

Quoique provisoirement maintenue, la décision d'annulation prise quelques jours auparavant a eu les mêmes raisons que pour les autres manifestations.

Autres :

Le « BANQUET des CLASSES en 0 et 5 » n'a pas eu lieu pour les mêmes raisons que ci-dessus. Quant au Groupe « FÊTE des HOMMES », le projet reste maintenu pour 2021. A suivre.

L'Association du GAF

est organisée autour :

- d'un bureau dont les membres élus figurent plus haut
- d'un Conseil d'Administration composé :
    - de membres élus
    - du Maire
    - d'un Conseiller Municipal de la Commission Vie associative
    - de membres actifs du GAF
    - de représentants de 2 associations, (Le Cuché - Les Parents d'Élèves)

Nouveauté : les membres actifs

Ce sont les bénévoles qui ne souhaitent pas participer aux réunions, mais désirent, de temps à autre, donner un coup de

main. Ces personnes sont sollicitées en amont des manifestations. Pour l'instant, une petite dizaine est inscrite dans ce groupe qui ne demande qu'à être complété par d'autres personnes. Rappel : adhérer au GAF est gratuit.

PROJETS 2021

Calendrier sujet à modification en fonction des consignes sanitaires.

Assemblée générale : 12 ou 13 janvier 2021 à 20 heures 15

Saint-Sébastien : le samedi soir 23 janvier 2021. Formule : Jeux et jambon-salade à la demande.

Réunion de préparation du banquet des classes : jeudi 4 février 2021 à 20 heures 15

Carnaval avec l'école : date à convenir avec l'école

Carnaval de Maîche : est reporté en 2022 en raison des conditions sanitaires.

GAF – Merci : samedi 10 avril 2021 à 17 heures. Remerciements de tous les bénévoles.

La Main qui Fait : dimanche 11 avril 2021. Exposition ouverte à toute personne voulant présenter son hobbie, avec ou sans vente.

Brocante du Jeudi de l'Ascension : jeudi 13 mai 2021 – Buvette et repas sur place.

Fête Nationale – Feux d'artifice - Parking : le 13 juillet 2021 dès 18 heures

Pétanque : samedi 21 août 2021 au stade de foot-ball dès 13 heures – Buvette et casse-croûte.

Bourse, thème non défini : samedi 25 septembre 2021

Banquet des classes en 1 et en 6 : date non définie

Après-midi récréative : samedi 13 novembre 2021 dès 14 heures

Contes de Noël : début décembre 2021

MERCI

Un Grand Merci à tous les bénévoles qui, d'une manière ou d'une autre, donnent « un coup de main » pour l'organisation de nos manifestations, (distribution de tracts, transports et installations de matériel, tenue des buvettes, rangement, prêts divers, Secrétariat de Mairie, etc.). Tout geste, fut-il petit, est utile à l'association et à l'animation du village.

Un grand MERCI aux membres du Club de l'Amitié qui, depuis 26 ans, ont toujours répondu présent au sein du GAF. Le Club a souhaité faire une pause. Nous espérons vous revoir parmi nous très bientôt.

Les membres du Club lors de notre dernière manifestation.

Beaucoup d'autres répondent présent avec enthousiasme et efficacité.

VŒUX

En ces jours de fin d'année, le GAF - Groupe d'Animation de Frambouhans – vous présente ses vœux les meilleurs et les plus sincères pour 2021 – Paix – Joie – Santé – Réussite – Que 2021 permette de nous retrouver dans la joie et la bonne humeur, le plus loin possible de Covid19.

A l'année prochaine.

Les Ailes de la Cendrée

Président : PUMPEL Michel
Vice-Président : SPIESSER Gabriel
Trésorier : RUPRECHT Johann
Secrétaire : ARNOUX Christophe

Adresse du club :
15 grande rue
25140 Frambouhans
06 23 70 41 20

Nous sommes un petit groupe de 26 pilotes de parapente qui aimons nous retrouver pour partager notre passion sur différents sites de la région, comme le Mont Vouillot à Morteau ou Le Meix Meusy à Villers-le-Lac.
Nous volons aussi au-dessus de la vallée du Dessoubre depuis Le Friolais

Il est possible de vous faire découvrir notre sport à travers des vols en biplace car nous avons 3 pilotes formés à cet effet.

Chaque année, nous organisons des sorties dans les alpes à Samoens, Annecy ou encore dans le massif du Mont Blanc où les paysages sont vraiment grandioses.

Cette année est une année particulière pour nous car nous fêtons notre dixième anniversaire.

Les Anciens Combattants

L'Empereur Napoléon 1er et Frambouhans

L'Empereur Napoléon 1er (1769-1821) a guerroyé contre de nombreuses coalitions dont l'Angleterre a toujours fait partie.

Il fallait des soldats, de nombreux, de très nombreux soldats. Tout le pays était concerné et bien sûr des hommes de Frambouhans ont participé à ces glorieuses et moins glorieuses batailles.

Profitant de la mise en ligne sur Internet d'une partie des Registres de matricules de l'Armée Napoléonienne de la période 1802-1815 (Garde Impériale – Infanterie de Ligne), la recherche permet de relever la présence de six soldats originaires de Frambouhans. A partir des documents originaux et des recherches généalogiques complémentaires, il vous est présenté le curriculum-vitae de nos anciens compatriotes.

La mise en ligne étant partielle, dans les mois à venir, sans doute, d'autres soldats originaires de Frambouhans apparaîtront. Si tel est le cas, ils feront l'objet d'un complément dans le bulletin de fin 2021.

Sous le Consulat et l'Empire, de 1800 à 1815, seize circonscriptions pouvant atteindre jusqu'à 100 000 individus ont été mobilisées, soit quelques 1 600 000 hommes qui ont participé aux différentes batailles napoléoniennes.

Les pertes sont lourdes, plus de la moitié des hommes mobilisés : 470 000 soldats tués et 530 000 disparus, dont une partie furent des « déserteurs » ou des « prisonniers » qui pour certains ne sont pas revenus chez eux mais sont restés dans le pays occupé. (*)

Le 2 décembre 1804, Napoléon Bonaparte se fait couronner Empereur. Il est Napoléon 1er. Dès lors, il souhaite neutraliser les Anglais car c'est, selon lui, le seul moyen d'obtenir une paix définitive et, pour ce faire, prépare un plan pour envahir l'île. Sans succès. En 1805, Bataille du Cap Finistère, le 22 juillet puis, celle de Trafalgar, le 21 octobre. La flotte française est détruite et le Royaume-Uni devient, pour un certain temps, la plus grande puissance maritime du monde.

La France a fait face à six coalitions successives dont les quatre dernières le furent du temps de l'Empire.

Troisième Coalition : (Angleterre – Autriche – Russie - Suède) - Cette coalition est mise à mal lors de la bataille d'Austerlitz le 2 décembre 1805.

Quatrième Coalition : (Angleterre – Autriche – Russie - Suède) - La Grande Armée française est de nouveau victorieuse. Le 14 octobre 1806, victoires françaises à Iéna et à Auerstaedt. Sans oublier la Campagne de Pologne en 1807 (Eylau et Friedland). L'Armée française est forte d'un million d'hommes.

Cinquième Coalition : (Angleterre – Autriche) - En 1808, l'Espagne sous tutelle française, aidée par l'Angleterre, se révolte. La Guerre d'Espagne commence. Ce fut un véritable désastre : 300 000 hommes y sont mobilisés alors qu'un autre front s'ouvre. La Guerre d'Espagne s'achève en 1814. Joseph, frère de l'Empereur, promu récemment « Roi d'Espagne », abdique. En Europe, Napoléon 1er doit faire face à la Cinquième Coalition menée par les ennemis de toujours, les Anglais et les Autrichiens. Une nouvelle victoire pour les Français : ce conflit se termine en 1809 avec la terrible Bataille de Wagram (5 /6 juillet) où 300 000 hommes sont présents sur le champ de bataille.

Le 2 avril 1810, Napoléon 1er épouse Marie-Louise d'Autriche.

Sixième Coalition : (Russie – Angleterre – Prusse – Suède – Autriche) - En 1812, l'Empire français commence à connaître ses heures les plus sombres. La Campagne d'Espagne tourne au désastre et les Russes menacent la Pologne. Napoléon 1er envoie sa Grande Armée en Russie.

La Campagne de Russie de 1812 fut un échec pour Napoléon 1er tout comme, en 1813, la Campagne d'Allemagne avec la Défaite de Leipzig.

La Coalition en profite pour envahir la France entre janvier et avril 1814. La France résiste tant bien que mal, mais doit rompre sous le nombre important des armées des envahisseurs. Le 6 avril 1814, Napoléon 1er abdique. Il est exilé à l'île d'Elbe. Le 1° mars 1815, le retour de l'Empereur ouvre la période des « Cents Jours » qui se termine par la « Bataille de Waterloo » du 18 juin 1815. Défait, Napoléon 1er abdique le 22 juin. Exilé à l'Île de Sainte-Hélène, il y meurt le 5 mai 1821.

Gérard PATOIS, Porte-drapeau

(*) Sources : Jean BOURDON - Levées et pertes d'hommes en France de 1792 à 1815 comparées à celles de 1914 à 1918 - Journal de la Société Statistique de Paris, tome 77 (1936), p. 207-215

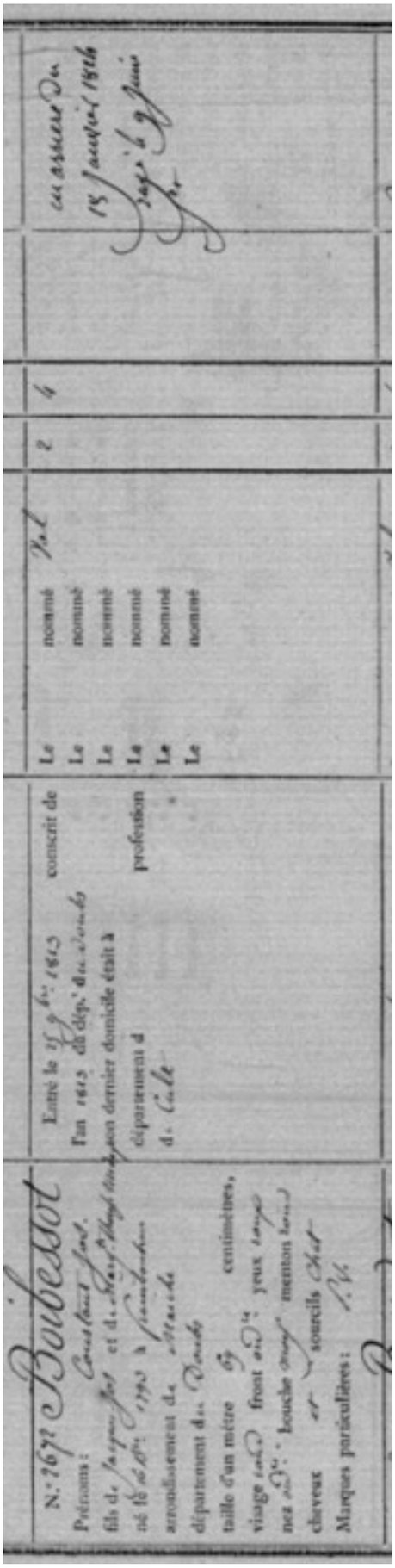

BOIBESSOT Constantin Joseph

Cultivateur - Menuisier / Charpentier - Propriétaire

État-civil :

Né le 24/11/1793 à Frambouhans (25) -
Date républicaine : 04 Frimaire de l'An II -
Décédé après le 05/09/1860 -

Fils de BOIBESSOT Jacques Joseph (°1740 +1827) -
Né le 02/11/1740 à Frambouhans (25) -
Décédé le 22/10/1827 à Frambouhans (25) -

et de MIDEY Jeanne Marie Thérèse (°1749 +1818) -
Née le 12/11/1749 à Saint-Julien-lès-Russey (25) -
Décédée le 14/03/1818 à Frambouhans (25) -

Dernier enfant d'une fratrie de cinq,
à sa naissance, ses père et mère
étaient âgés de 53 ans et 44 ans.
non marié -

Résidence au Crôtot puis au Nid du Crôt en 1850.

sans descendance.

Campagne Napoléonienne

Matricule 2671
« incorporé » le 25/11/1813
au 12° Régiment de Voltigeurs
« en arrière » le 15/01/1814
« rayé » le 09/06/1814

Taille : 168 cm
Visage rond
Front ordinaire
Yeux roux
Nez ordinaire
Bouche moyenne
Menton rond
Cheveux châtains
Sourcils châtains
Profession : cultivateur

Note : les dates de naissance ne sont pas identiques. L'acte de naissance mentionne bien le quatre frimaire an II de la République

Remarque :
François Léonard et Constantin Joseph sont cousins germains par leurs grands-parents
BOIBESSOT Jean-François (1692-1763)
époux de CATTIN Claude Agnès

Signature :

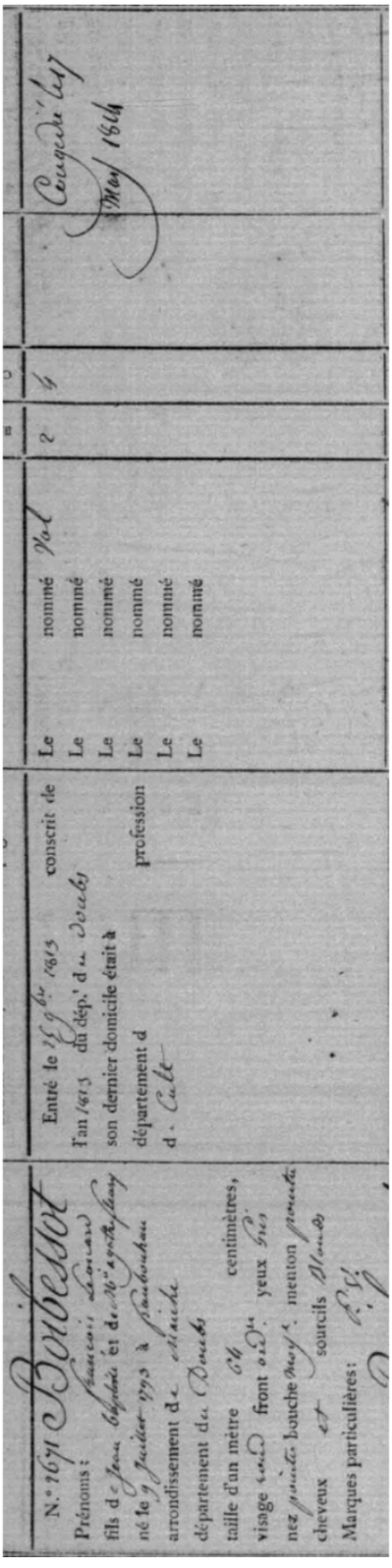

BOIBESSOT François Léonard,

Laboureur

État-civil :

Né le 09/07/1793 à Frambouhans (25) -
Date républicaine : 21 Messidore de l'An I -

Fils de BOIBESSOT Jean Baptiste (°1738 +1800) -
Né le 29/03/1738 à Frambouhans (25) -
Décédé le 21/05/1800 à Frambouhans (25) -

et de FLEURY Marie Agathe (°1755 +1836) -
Née le 23/05/1755 à Grand'Combe-des-Bois (25) -
Décédée le 12/03/1836 à Frambouhans (25) -
Journalière.

Cinquième enfant d'une fratrie de six,
à sa naissance, ses père et mère
étaient âgés de 55 ans et 38 ans.

Décédé le 31/08/1814 à Frambouhans (25)
au Crôtot à l'âge de 21 ans.

Campagne Napoléonienne

Matricule 2672
« incorporé » le 25/11/1813
au 12° Régiment de Voltigeurs
« congédié » le 17/03/1814.

Taille : 164 cm
Visage rond
Front ordinaire
Yeux gris
Nez pointu
Bouche moyenne
Menton pointu
Cheveux blonds
Sourcils blonds
Profession : Cultivateur

Note :
François Léonard décède quelques mois après son « congé » probablement des suites de son séjour à l'armée.

Remarque :
François Léonard et Constantin Joseph sont cousins germains par leurs grands-parents
BOIBESSOT Jean-François (1692-1763)
époux de CATTIN Claude Agnès.

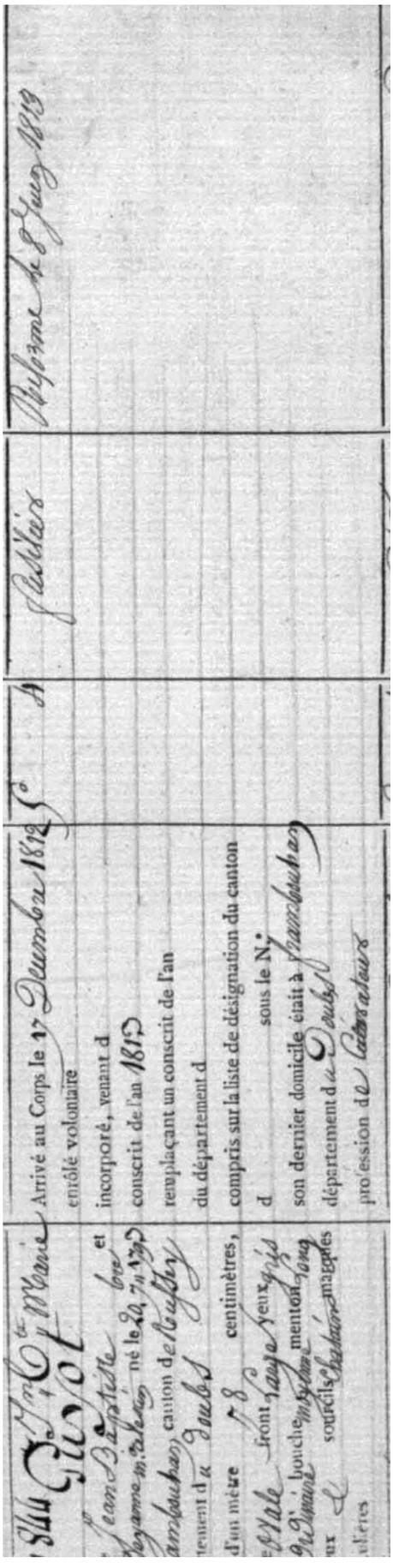

GUYOT Jean Baptiste Maurice,

Vétérinaire à Bonnétage (25)

État-civil :

Né le 10/12/1793 à Frambouhans (25) -
Date républicaine : 20 frimaire de l'An II -

Fils de GUYOT RENAUD Jean Baptiste
(°1737 +1808) – Laboureur -
Né le 27/01/1737 à Bonnétage (25) -
Décédé le 21/02/1808 à Bonnétage (25) -

et de MIDEY Anne Marie Célestine (°1753 +1825) –
Laboureur à Frambouhans en 1770 -
Née le 12/05/1753 à Frambouhans (25) -
Décédée le 05/11/1825 à Bonnétage (25) -

Dernier enfant d'une fratrie de neuf,
à sa naissance, ses père et mère
étaient âgés de 56 ans et 40 ans.

Marié le 21/08/1830 à Saint-Julien-lès-Russey (25),
avec
MIDEY Marie Célestine Félicité
de Saint-Julien-lès-Russey (25)
dont 8 enfants, tous nés à Bonnétage (25)
(aucune descendance connue)

Décédé le 04/08/1868 à Bonnétage (25),
au Village Bas, à l'âge de 74 ans.

Campagne Napoléonienne

Matricule 9844
« incorporé » le 29 novembre 1812
au 20° Régiment de Ligne (Fusilliers) le 17/12/1812 « réformé » le 08/06/1813

Taille : 178 cm
Visage ovale
Front large
Yeux gris
Nez ordinaire
Bouche moyenne
Menton long
Cheveux châtains
Sourcils châtains
Profession : Cultivateur

Sous le Second Emprise, il est attributaire, comme tous les combattants encore en vie en 1857, de la « Médaille de Sainte-Hélène » créée à la demande de l'Empereur. (demande formulée dans son testament.

Signature :

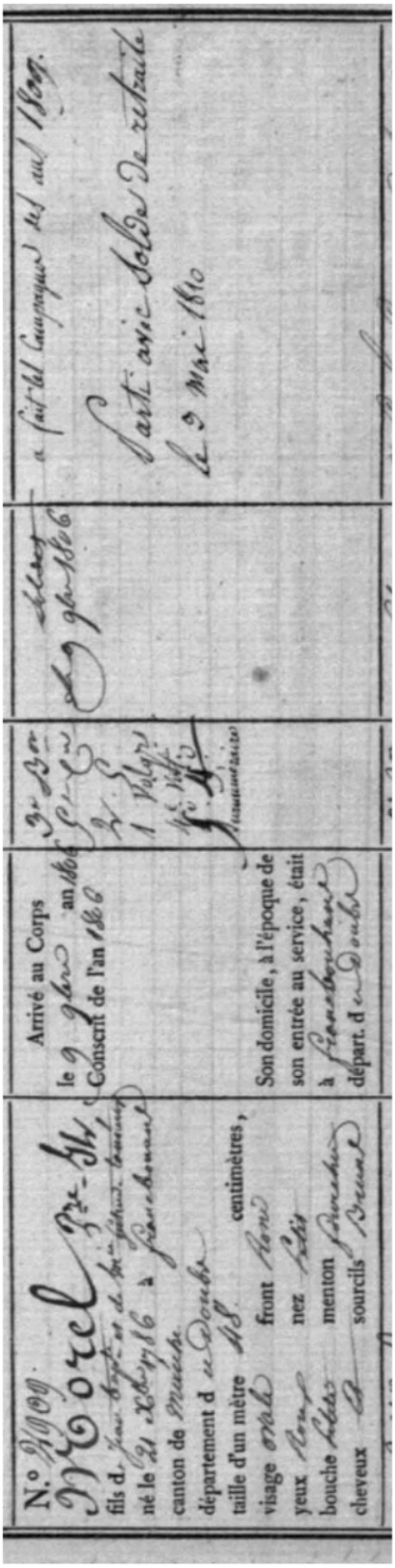

MOREL Pierre Joseph

Cultivateur

État-civil :

Né le 21/12/1786 à Frambouhans (25) -

Fils de MOREL Jean Baptiste (°1746 +1820) -
Né le 10/07/1746 à Frambouhans (25) -
Décédé le 13/12/1820 à Frambouhans (25 -

et de TANNER Marie Gertrude (°1755 +1830) -
Née le 15/09/1755 à Grand'Combe-des-Bois -
Décédée le 19/02/1830 à Frambouhans (25) -

Cinquième enfant d'une fratrie de dix,
à sa naissance, ses père et mère
étaient âgés de 40 ans et 31 ans.

Marié le 03/10/1810 à Frambouhans (25),
avec
JEAN de MAICHE Marie Julienne
de Saint-Julien-lès-Russey (25)
dont 2 enfants nès à Frambouhans (25)
(aucune descendance connue)

Remarié le 23/01/1832 à Médière (25),
avec BLONDEY Elisabeth de Médière (25)

Campagne Napoléonienne

Matricule 2929
« incorporé » le 09/09/1806
au 106° Régiment de Ligne -
3° Bataillon - 5° Compagnie - 2° Section de Voltigeurs
Soldat « qui a fait bel campagne des ans »
« parti » avec solde de retraite le 09/05/1810

Taille : 148 cm
Visage ovale
Front rond :
Yeux roux
Nez petit
Bouche petite
Menton fourchu
Cheveux bruns
Sourcils bruns
Profession : non précisée

Note : MOREL Pierre Joseph est de la famille de MOREL Michel (1922-2010) de Frambouhans (25) par MOREL Guillaume Joseph (1688-1768) de Frambouhans (25) époux de CACHOT Anne-Marie (1688-1778) de Bonnétage (25) (six générations les séparent))

Signature :

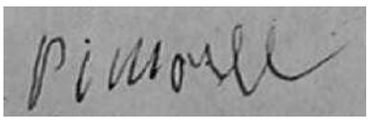

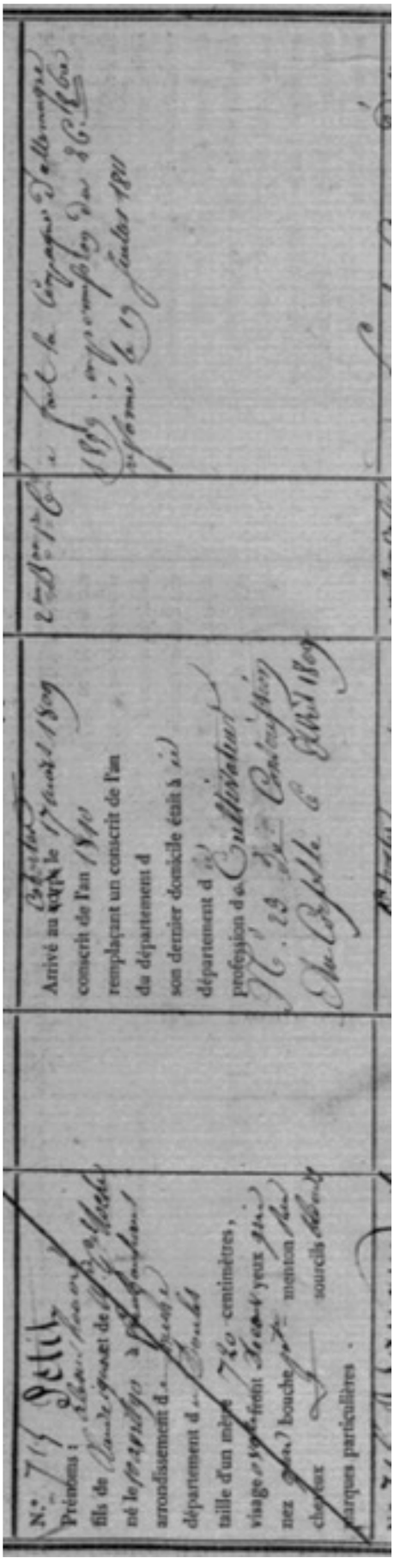

PETIT Alexis Honoré

Préposé aux Douanes

État-civil :

Né le 10/04/1790 aux Écorces (25) -

Fils de PETIT Claude Ignace (°1752 +1829) -
Né le 17/09/1752 au Friolais (25) -
Décédé le 08/02/1829 aux Écorces (25) -

et de ROCH Marie Gabrièle (°1757-1798) -
Née le 09/04/1757 à Cernay-lès-Maîche (25) -.
Décédée le 16/11/1798 aux Écorces (25) -.

Troisième enfant d'une fratrie de huit.
à sa naissance, ses père et mère
étaient âgés de 37 ans et 33 ans.

Marié le 22/10/1823 au Russey (25)
avec
RENAUD Marie Josèphe du Russey (25)

sans descendance.

Campagne Napoléonienne

Matricule 715

« incorporé » le 17/08/1909
au 3° Régiment de Voltigeurs
2° Bataillon - 1° Compagnie –

a fait la « Campagne d'Allemagne » de 1809.
« en permission » le 26 octobre 1810
« réformé » le 19/07/1811

Taille : 172 cm

Visage ovale
Front découvert
Yeux gris
Nez grand
Bouche petite
Menton rond
Cheveux blonds
Sourcils blonds
Profession : cultivateur

Note : PETIT Alexis Honoré est de la famille de PETIT Charles (1905-1993) de Frambouhans par les parents d'Alexis Honoré (cinq générations les séparent).

Signature :

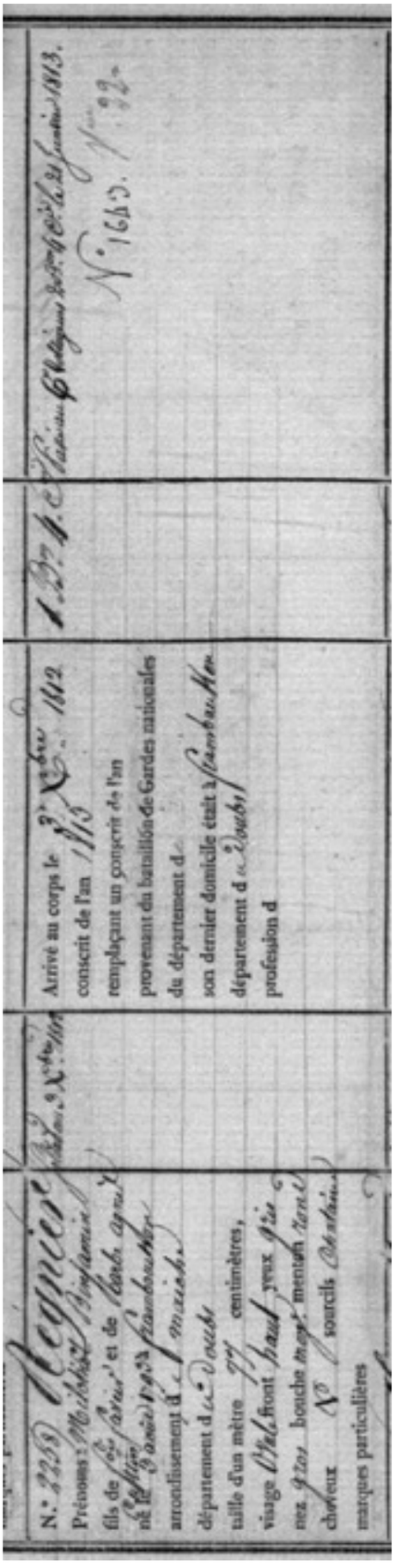

REGNIER Melchior Benjamin,

Instituteur à Frambouhans de 1816 à 1858 avec un intermède à Bourogne (90) aux alentours de 1834.

État-civil :

Né le 30/08/1793 à Frambouhans (25) -

Date républicaine : 13 fructose de l'An I -

Fils de REGNIER François Xavier (°1761 +1842),
Né le 26/02/1761 à Frambouhans (25).
Décédé le 28/05/1842 à Frambouhans (25)

et de CATTIN Barbe Agnès Généreuse (°1767 +1855)
née le 18/05/1767 à Charquemont (25).
décédée le 11/02/1855 à Frambouhans (25)

Marié le 15/07/1834 à Bourogne (90),
avec
BONY Marie de Bourogne (90)

Un seul enfant est né de cette union :
REGNIER Jules (1839-1860).

Décédé le 04/12/1858 à Frambouhans (25).

Sans postérité.

Campagne Napoléonienne

Matricule 2258

« incorporé » le 3 décembre 1812
au 7° Régiment de Voltigeurs
1° Bataillon - 4° Compagnie - (Soldat)

« transféré » le 21 janvier 1813
au 6° Régiment de Voltigeurs
2° Bataillon - 4° Compagnie – Matricule : 1643

Taille : 177 cm
Visage ovale
Front haut
Yeux gris
Nez gros
Bouche moyenne
Menton rond
Cheveux châtains
Sourcils châtains
Profession : non mentionnée

Signature :

Communauté Chrétienne

Des nouvelles de la communauté chrétienne en 2020

- **La vie de l'Église catholique au village**

Frambouhans fait partie d'un ensemble paroissial de 23 villages comportant 17 églises. Cet ensemble est dénommé « **Paroisse du Plateau de Maîche** ». Placée sous le patronage de Sainte Thérèse de l'Enfant Jésus et de la Sainte Face, la paroisse regroupe 14 773 habitants.

sources : annuaire diocésain

En préambule : Au fil des ans ... l'énoncé des différentes manifestations paraît répétitif, ... cependant, il peut être utile au nouvel arrivant ! Cela lui permet de connaître ce qu'il se passe au village. Par ailleurs le confinement dû à l'arrivée du virus COVID-19 est venu perturber «le bel agencement des plannings ». Toute la vie en est ébranlée, et pour certains de façon dramatique.

- **La catéchèse** au cours de l'année 2020

La première des Communions : des enfants nés en 2010 devaient faire leur 1ère communion au printemps de cette année, mais elle a été reportée.
Seuls trois d'entre eux, de Frambouhans, l'ont faite :

- le 4 octobre à Maîche pour Loïc GUILLEMIN
- le 10 octobre à Charquemont pour Érine MOCHEL et Erwan ROTA.

D'autres enfants, du fait de ce report, ont souhaité vivre cette fête au printemps 2021.

La Profession de Foi : cinq enfants de Frambouhans, nés en 2007, devaient faire leur Profession de Foi en mai dernier, elle a été reportée à l'automne. Seuls trois d'entre eux ont pu vivre cet évènement avant le second confinement : Soline FAVROT, Jéhanne JACQUOT et Jules GASNER se sont retrouvés à Maîche le 25 octobre dernier parmi vingt autres enfants du secteur.
Nicolas BIWERSI et Marta PATRICIO vivront ce temps au printemps prochain.

La Confirmation : Cette fête est reportée pour la troisième fois. La date n'est pas encore connue, et plusieurs adolescents de Frambouhans patientent en attendant la nouvelle date.

La catéchèse : Les rencontres de catéchèse sont assurées par des volontaires, bien souvent des Mamans et parfois des Papas. Une vingtaine d'enfants sont inscrits en catéchèse à Frambouhans. Selon les années, les enfants se regroupent avec des enfants des autres villages.

On s'en doute, il a fallu beaucoup de bonne volonté,
que chacune et chacun en soient vivement remerciés.

Des évènements religieux ...

- **Baptême** de Tiloé Bobillier le 12 janvier 2020
- **Mariage** de Dimitri-Paul PAPATHÉODOROU
  et de Anaïs ESCOBBAR, le 12 septembre 2020
- **Obsèques**

Le temps de prière et de recueillement de l'après midi de la Toussaint a permis de faire mémoire de ceux qui nous ont quittés au cours de l'année.

. novembre 2019	. Sirifo CAMARA
. décembre 2019	. Marcel ROLLAND
. janvier 2020	. Andrée CARTIER
. février 2020	. Jacques BEJEAN
. mars 2020	. Annie HOEBEKE
. mars 2020	. Odile JACQUOT

. avril 2020	. Mathieu BRUNET
. mai 2020	. Éva CORNEILLE
. août 2020	. Sylviane MONTAVON.

Qu'ils reposent dans la Paix !

À venir ...

- **La fête patronale** « la Saint Sébastien » s'est déroulée le dimanche 26 janvier 2020 avec le concours de l'Orchestre d'Harmonie de Charquemont, des chorales habituelles et de l'organiste, sous la présidence du prêtre. Merci à tous ceux qui ont le souci de rendre cette célébration bien vivante et qui donne envie d'y revenir l'année suivante. Le verre de l'amitié offert par la municipalité à l'issue de la cérémonie a rassemblé tous ceux qui le voulaient. Pour l'année qui vient, une date à retenir : **le dimanche 24 janvier 2021** ... dans l'espoir d'une situation stabilisée au plan sanitaire.
- **L'église**, bâtiment affecté au culte catholique, est toujours ouverte, elle est entretenue par des chrétiens bénévoles. Des enfants dans le cadre de la catéchèse participent à la « toilette de l'église » selon la formule d'un de nos anciens curés, l'abbé Just Besançon. Une église fleurie, à l'extérieur par la municipalité, à l'intérieur par des bouquets de saison. Que chacun soit remercié.

- **Un orgue**, notre église est maintenant dotée d'un orgue de chœur. Cette installation s'est faite en concertation entre la municipalité et la paroisse du plateau de Maîche. C'est une belle initiative tout à la fois cultuelle, culturelle et éducative.
- **Le cimetière et la chapelle Saint Roch**. Comme chaque année, pour la Toussaint, l'ouverture de la chapelle située au cimetière est appréciée ... le décor approprié touche le visiteur ... des aménagements nouveaux facilitent la circulation à l'intérieur de l'enclos.
- **Notre organisation paroissiale**. La toute belle organisation de communication a été bousculée par le virus ... alors il est bon de rappeler comment cela fonctionne ...

Quatre documents à disposition :

- **le bulletin** de la paroisse « **Le Lien** » paraît 3 fois l'an, en décembre, mars et juin. Le dernier bulletin daté de mars 2020 porte le numéro 100. Par ailleurs chaque semaine, la **feuille** hebdomadaire donne toutes les informations concernant l'ensemble de la vie de la paroisse du Plateau de Maîche. Selon les consignes sanitaires cette feuille est placée, autant que possible, dans chaque église dès le samedi matin.
- **le planning des messes**, pour plusieurs mois, est également mis à disposition dans chaque église ... et le livret « Actes Synodaux » concernant le Synode 2017 - 2019 du diocèse de Besançon, travaux à faire fructifier. Ce livret est disponible à la cure à Maîche ...

La communauté chrétienne adresse, à tous les habitants et particulièrement aux nouveaux venus, ses vœux pour des jours heureux dans notre village et sur le Plateau de Maîche.

Bonnes fêtes de fin d'année à toutes et à tous. Courage pour maintenant, demain et pour l'avenir ...

. blog-paroisse : upmaiche.com
. courriel : upmaiche@wanadoo.fr
. tél : 03.81.64.09.84.
. en cas de décès : 07.71.88.25.47.

Renée Patois,
correspondante pour le village.

Club de l'amitié

Président : Louis RELANGE
Vice-présidente : Monique BERNARD
Trésorier / Secrétaire : Chantal PANNE
Assesseur : Lucienne MAILLOT

Un début d'année animé

Cette année 2020 a débuté avec de belles rencontres, des moments conviviaux, un vrai plaisir de se retrouver.

Début janvier la gourmandise et le plaisir des cartes étaient au rendez-vous. Denis Henriot nous a confectionné de délicieuses galettes. Merci à lui de toujours nous faire partager son talent culinaire.

Puis fin janvier, c'est en plus grand comité que nous avons eu la chance de nous retrouver, lors de notre traditionnel concours de tarot organisé à Frambouhans. 104 participants ! C'était plus qu'en 2019, il ne reste plus qu'à espérer que les joueurs de 2021 seront tout aussi nombreux.

Au mois de février, à la Salle des Marronniers nous avons partagé une très bonne choucroute cuisinée par Sébastien Jacquot. Journée très appréciée par tous.

Nos rendez-vous permettent à une vingtaine de membres de se retrouver, de faire des lotos suivis de parties de cartes, puis de partager un dernier verre qui clôture nos journées de Club bien rythmées. Ce début d'année était prometteur, entre rires, discussions, jeux, repas partagé. Mais, depuis le 11 mars, date de notre dernière rencontre… nous attendons…

Un milieu et une fin d'année un peu plus calmes

Nous avions des projets, mais malheureusement un certain « coronavirus » est venu tout chambouler. En plus de nos rencontres habituelles à la Salle des Marronniers qui n'ont pas pu continuer, notre projet de voyage en partenariat avec le Club de Trévillers est tombé à l'eau. Au programme : visite de la Verrerie à Passavant-la-Rochère, pause déjeuner à Monthureux-sur-Saône puis visite de la fabrique de bonbons à Darney-Vosges. Vingt personnes étaient inscrites et n'attendent plus qu'une nouvelle date pour pouvoir le faire.

Cette année s'est terminée comme pour beaucoup d'autres Clubs en queue de poisson.

Par bonheur, dès la fin du premier confinement, les amateurs de pétanque ont pu se retrouver tous les mercredis après-midi jusqu'au 31 octobre dernier.

Nous devions reprendre début octobre, mais là aussi le coronavirus a de nouveau chamboulé nos projets… Plus de rencontres autorisées… Vivement l'année prochaine !

Espoir et projets pour 2021

Un dicton dit « après la pluie, le beau temps ». Nous allons donc rester optimistes et poser quelques projets.

- reprise de nos rencontres
- voyage reporté de l'année dernière
- reprise des concours de tarot inter-clubs (voir les dates ci-après)
- parties de pétanque aux beaux jours
- renouer avec nos belles traditions gourmandes: galettes, bûches de Noël, friture, choucroute…
- et bien entendu tout autre projet sera le bienvenu

Vœux

En tant que Président du Club, je suis déçu de ne pas voir le Club fonctionner, mais je suis encore plus peiné de savoir que des membres se retrouvent isolés comme beaucoup d'autres personnes. Ces rencontres permettent de pouvoir changer un peu la routine et de renforcer ou de créer des amitiés.

En cette période bien particulière, mais surtout en cette période de fin d'année où les vœux sont de rigueur, je souhaite à tous de pouvoir retrouver une vie que l'on pourrait qualifier de « normale » où l'on peut voir le sourire non masqué de son voisin, où l'on peut se rapprocher sans peur et sans crainte. Et plus particulièrement pour le Club, une reprise sereine et joyeuse, où chacun a sa place.

Je souhaite d'avance la bienvenue à toute personne désirant nous rejoindre. Je reste également à votre disposition pour tous renseignements (inscriptions, projets, concours inter-clubs ou autre)

Au nom du Club, je vous souhaite une très bonne année 2021 ainsi qu'une excellente santé.

The Muppet's Band

Président : CASSARD Charles
Trésorier : BONNÉCUELLE Cédric
Secrétaire : FAIVRE Laurent

A toutes et tous, tous nos vœux de bonne santé, de bonheurs et de réussites, le tout en musique bien sûr !

« La vraie musique suggère des idées analogues dans des cerveaux différents »

Charles Baudelaire

ACCA

Président : Jérémie VERMOT-DESROCHES
Vice-président : Tom PETIT
Trésorier : Dominique PETIT
Secrétaire : Mickael LAB
Membres : Laura et Frédéric THIEBAUD

Adresse : 20 grande rue 25140 FRAMBOUHANS

Saisons 2020-2021 :

Le traditionnel nettoyage de printemps n'a pas eu lieu cette année en raison de la COVID-19 qui empêche la tenue des manifestations. C'est une action qui est menée par chaque chasseur tout au long de la saison de chasse. Cependant, cette action peut aussi être menée par chacun tout au long de l'année en appliquant des gestes simples au quotidien. Nous espérons pouvoir organiser cette action l'an prochain.

Notre début de saison a subi quelques chamboulements en raison du second confinement, une autorisation nous a été accordée pour assurer nos missions de protection de l'environnement, des cultures et de la biodiversité uniquement les week-ends et seulement pour le grand gibier. Ces missions d'intérêt général sont menées en respectant rigoureusement les gestes barrières.

Les populations d'espèces qui peuvent être chassées en forêt communale restent stables, ce qui se ressent également sur les prélèvements qui sont sains et réguliers depuis plusieurs années maintenant, signe d'une bonne gestion.

Un grand merci à M Gerald DONZELOT pour son dévouement durant 10 ans à la présidence de l'association.

L'ACCA ainsi que tous ses membres vous souhaitent de bonnes fêtes de fin d'année en cette période difficile pour nous tous.

Association Sportive de Frambouhans

Président : Alae Edinne ASSAM
Trésorier : Charlotte MORINEAU
Secrétaire : Anthony DOLIVIER

Entretien du terrain :
- **Traçage** : Thierry BOBILLIER
- **Tonte** : Léon COMMENT

Educateurs et Responsables :
- **U6/U7** : NASRI Mehdi / MORINEAU Kevin
- **U8/U9** : DOLIVIER Anthony / PATRICIO Luis
- **U10/U11** : ASSAM Alae Eddine / GHAOUI Nizar
- **U12/U13** : BILLAMBOZ ALIX JACQUOT. J / Clément PERNET
- **Entraineur S. Homme** : ZORATTI Jesse
- **Entraineur S. Femme** : BENSSFIA Hamza
- **Responsable communication** : Lucas DA LUZ
- **Arbitre** : Julian DROMARD
- **Responsable buvette** : Luis PATRICIO

Effectifs de l'ASF :
123 licenciés répartis ainsi :
- 13 Dirigeants
- 1 arbitre
- 2 équipes u6/u7 avec 12 joueurs
- 2 équipes u8/u9 avec 15 joueurs
- 1 équipe u10/u11 avec 15 joueurs
- 1 équipe u12/u13 avec 14 joueurs
- 1 joueur au GJ HORLOGER u18
- 1 équipe Seniors Féminines avec 16 joueuses
- équipes Seniors avec 36 joueurs

Dates à retenir :
- DÉCEMBRE 2020 / JANVIER 2021: Vente de calendriers.
- 19 DÉCEMBRE : Tournoi de noël (en salle)
- Début 2021 : Loto
- Juin 2021 : Assemblée générale
- Juillet 2021 : Tournoi de sixte

LES EQUIPES JEUNES :

Les effectifs jeunes de l'ASF se portent à merveille et ce, malgré la période très délicate que nous vivons actuellement (covid19), malgré l'arrêt brutal du football la saison dernière, les enfants ont une nouvelle fois répondu à l'appel et sont toujours aussi nombreux à nous rejoindre chaque saison !

Nous avons un très bon pourcentage de présence aux entraînements dans toutes les catégories.

Grâce à l'envie, et à l'état d'esprit affiché, le travail effectué porte déjà ses fruits avec de très bons résultats à la clef dans toutes les catégories lors de cette première partie de saison.

ÉQUIPE SENIOR FÉMININE :

Pour la 1ère fois de son histoire, notre club est représenté par une équipe féminine.

Grande satisfaction de tout le club, de voir ce projet inédit se concrétiser cette saison; un joli cadeau d'anniversaire pour l'ASF qui fête cette année ses 50 ans. Côté terrain, des débuts très encourageants sont à la clef, 1 victoire /2 nuls /2 défaites en 5 rencontres disputées.

Un bilan plus qu'honorable lors de cette première partie de saison pour une équipe qui n'existait pas il y a encore 3 mois.

MERCI ET BRAVO À TOUTES !

ÉQUIPE SENIOR :

Une belle continuité du travail effectué la saison passée avec la création d'une 2ème équipe.

L'augmentation du nombre de licenciés sera bénéfique pour le club afin d'atteindre son objectif de la saison : une montée en 3ème division.

C'est donc avec un groupe d'une grande motivation que nous avons attaqué cette nouvelle saison.

LE MOT DU PRÉSIDENT :

Le début d'année 2020 fut marqué par l'arrêt brutal de la saison en raison du confinement. (COVID 19) Espérons voir le bout de cette épidémie au plus vite afin de reprendre notre sport dans les meilleures conditions.

Côté terrain, depuis l'année dernière le club est reparti de bonne manière avec un effectif en augmentation constante niveau nombre et niveau résultats pour toutes les catégories grâce à nos dirigeants bénévoles que je tiens à remercier pour leur dévouement envers notre club, ainsi que tous les acteurs de l'ombre qui nous permettent de pratiquer notre sport favori dans de bonnes conditions. Une pensée particulière pour M. LÉON COMMENT et M. THIERRY BOBILLIER pour la tonte et le traçage du terrain.

Je remercie également la mairie pour son soutien année après année... D'importants travaux ont été effectués dans les vestiaires (douches). Un grand merci.

Je vous souhaite au nom de l'ASF de joyeuses fêtes de fin d'années. Prenez soin de vous et de vos proches.

Le président,
ASSAM ALAE EDDINE

FRAMBOUHANS

et ailleurs

CCPM

Franck VILLEMAIN
Président

Boris LOICHOT
1er Vice-Président

Régis LIGIER
2ème Vice-Président

Roland MARTIN
3ème Vice-Président

Gérard GENTIT
Conseiller délégué

Alexandre PANTEL
4ème Vice-Président

Anthony MERIQUE
5ème Vice-Président

Alexandre MONNET
6ème Vice-Président

Un nouveau souffle pour la CCPM

Maire de Frambouhans depuis 2008, j'étais également depuis cette date vice-président de la Communauté de Communes du Pays de Maîche (CCPM), d'abord en charge de la vie associative et culturelle puis, à partir de 2014 des finances et du personnel.

Désormais président de cette structure intercommunale de 43 communes et 19000 habitants, j'ai à mes côté six autres maires comme vice-présidents : Boris Loichot (Saint-Hippolyte), Régis Ligier (Maîche), Roland Martin (Charquemont), Alexandre Pantel (Bief), Anthony Mérique (Damprichard) et Alexandre Monnet (Les Bréseux).

J'avais à cœur de mettre en place un exécutif avec une juste représentation du territoire, que ce soit le plateau de Maîche ou le secteur de Saint-Hippolyte. De plus je souhaite vraiment une organisation horizontale où l'on écoute les communes, on débat puis on décide. L'objectif est que la CCPM soit proche des élus comme des citoyens, présente sur l'ensemble du territoire. La CCPM se doit d'être sur le terrain, aux côtés des différents acteurs.

Avec des compétences de plus en plus nombreuses, les communautés de communes sont réellement présentes dans le quotidien des habitants que ce soit via les ordures ménagères, l'eau et l'assainissement, l'action sociale ou encore les écoles pour une partie de la CCPM… sans oublier le développement économique, domaine sur lequel nous avons été très actifs depuis le début de la crise : en accompagnant commerçants, artisans et entrepreneurs via différents dispositifs pour consolider leur trésorerie ou en subventionnant des investissements ; en mettant en place des bons d'achat bonifiés qui sont aussi une aide au pouvoir d'achat pour les consommateurs ; et en créant une plateforme internet pour que tous puissent se faire connaitre et s'ils le souhaitent vendre en ligne. Au total, en partenariat avec la Région, nous avons mobilisés 150 000 € pour notre territoire !

Nous souhaitons apporter un service aux mairies pour les accompagner dans leurs différentes démarches, sans pour autant prendre leurs compétences. Le PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal), ainsi que le SCOT (Schéma de Cohérence Territorial) seront de gros dossiers d'autant que nous allons voir se mettre en place le Parc Naturel Régional du Doubs Horloger qui impliquera d'être encore plus vigilants sur ces questions d'urbanisme, comme sur celles de l'environnement et de la transition écologique.

L'attractivité du territoire concernera autant le volet économique avec la volonté de voir s'installer des entreprises dans les zones d'activités et d'apporter un rôle de facilitateur auprès de tous les professionnels, que la thématique

du tourisme. Des sites comme Saint-Hippolyte et Goumois doivent être mis en valeur. Des voies vertes seront créées et il est important de se pencher sur l'avenir de la Combe Saint-Pierre et celui des campings du secteur.

Une dynamique que j'entends mener en créant une véritable identité territoriale et une appropriation de celle-ci par toute la population.

Le président,
F. VILLEMAIN

Le Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS)

Parmi les nombreuses compétences de la Communauté de Communes du Pays de Maîche (CCPM) figure l'action sociale. Un domaine important pour de nombreux habitants de tous âges qui prouve qu'au-delà de missions techniques comme l'eau ou les ordures ménagères, la CCPM est un acteur majeur de notre quotidien. La structure est d'ailleurs placée directement sous la responsabilité de Franck Villemain et Pierre Lievremont, respectivement Président et Directeur Général des Services de la collectivité.

Le Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) a ainsi la responsabilité du Relais d'Assistants Maternels désormais présent sur l'ensemble du territoire. Il participe également au fonctionnement des services Petite Enfance de la ville de Maîche auquel ont accès des enfants de tout le secteur à la fois au multi-accueil et à la ludothèque.

Les jeunes sont également directement concernés par les actions du CIAS d'abord par l'organisation régulière d'un accueil de loisirs sans hébergement pour les enfants de 4 à 12 ans. (sur les dernières années, il n'a pas eu lieu) La présence quotidienne dans les murs mêmes de la CCPM de la Mission Locale est, par ailleurs un vrai atout pour accompagner les 16-26 ans dans leurs projets, en lien direct avec pôle-emploi, présent également.

Les actions pour les personnes âgées sont une autre partie importante de la compétence action sociale de la Communauté de Communes. Un service de portage de repas à domicile est en place. La Maison d'Accueil Rurale pour les Personnes Agées (MARPA) est un lieu de vie apprécié dont la collectivité a confié la gestion à l'association Les Jardins de Montjoie. Très apprécié également, l'accompagnement apporté par les services du CIAS aux familles dans leurs démarches administratives, par exemple pour constituer un dossier de demande d'aide sociale pour une entrée en EHPAD ou de demande d'Allocation Personnalisée d'Autonomie, qui sera étudiée par le Département.

Une aide financière est apportée aux associations en lien avec l'aide sociale (Restos du cœur, JALMAV, GYM anciens, …)
N'oublions pas enfin l'existence indispensable de l'épicerie sociale en lien avec les services du département et gérée par une association locale qui aide à la fois des familles et des personnes isolées à surmonter leurs difficultés, passagères ou durables.

Labellisée Maison France Services, la Maison des Services accueille en son sein une quinzaine d'organismes en permanence régulière comme la CAF, Pole-emploi, Défenseur des droits, ADIL, CAUE, … et 2 agents de la CCPM sont à la disposition du public pour accompagner les demandeurs dans leurs démarches administratives auprès des différents organismes.

Le CIAS est donc un carrefour de l'action sociale sur le territoire de la CCPM, potentiellement susceptible d'aider des personnes de tous âges. Une compétence méconnue de la Communauté de Communes car elle touche à la vie privée, donc par nature discrète mais bel et bien présente au service de tous.

24 rue Montalembert 25120 Maîche. Tél : 03 81 64 04 85. Responsable : Sophie Vuillet
Ouverture au public du lundi au jeudi de 9h à 12h et de 14h à 17h. Le vendredi de 9h à 12h.

Le président,
F. VILLEMAIN

L'ADMR au service de la population de Frambouhans

L'Antenne locale de l'association ADMR (Frambouhans, Charquemont & Fournet-Blancheroche) emploie 18 auxiliaires de vie qui réalisent plus de 13.000 heures d'intervention par an. Plus d'une centaine d'habitants sur ce secteur bénéficient de ce service. L'ADMR est un réseau associatif et les bénévoles locaux cultivent un véritable lien social avec la population.

Bien que fortement ancrée dans l'aide à la personne, l'ADMR propose aussi d'autres services comme la garde d'enfants à domicile ou la télé-assistance. Le maintien à domicile des personnes âgées est la priorité de l'ADMR. Pour atteindre cet objectif, le besoin en personnel qualifié est de plus en plus important. Sortir de l'image traditionnelle de l'«aide ménagère» est la priorité du réseau et nécessite une véritable revalorisation du métier. La Fédération départementale a mis en place de nombreux avantages : une mutuelle de qualité, des formations nombreuses et adaptées aux situations, un remboursement des frais kilométriques, l'attribution de chéques-cadeaux en fin d'année, …
Mais la mesure la plus spectaculaire depuis le début de l'année 2020 est la mise à disposition des salariées qui le souhaitent d'une voiture de service. Le SSIAD ADMR du plateau de Maîche-Le Russey (Service de Soins Infirmiers à Domicile) vient épauler les aides à domicile dans les cas complexes qui nécessitent des soins spécifiques. La structure fonctionne avec peu de bénévoles et recherche des personnes prêtes à s'investir dans la durée ou pour des missions ponctuelles.

Le bureau se situe au 4, rue de l'Église 25140 Charquemont. L'association peut-être contactée par téléphone au 03-81-68-23-87 ou par mail admrcharquemont@fede25.admr.org.

Emploi en CDI, CDD,
contrat d'apprentissage
ou contrat à temps partiel.

Avantages :

Véhicule de service/de fonction
ou défraiement kilométrique

Accompagnement à la prise de poste
(tutorat)

Formation et accès à la VAE

Complémentaire santé

Primes et chèques cadeaux

Rattachement du poste
à une antenne de proximité

"Donnez un vrai sens à votre vie professionnelle …
Rejoignez notre équipe de 520 aides à domicile
présentes sur le Doubs"

FÉDÉRATION ADMR DU DOUBS - 3, rue Denise Viennet - 25800 VALDAHON
Pour tout renseignement : 03 81 56 22 44
Pour postuler envoyer votre CV : cellulequalitesaad@fede25.admr.org

ADMR

MARPA

La MARPA est une Maison d'Accueil et de Résidence Pour l'Autonomie, située au centre de Maîche. Elle s'inscrit dans une démarche de lutte contre les exclusions. Le concept a pour objectif de fournir aux personnes âgées un lieu et une qualité de vie qui préservent leurs repères et leurs habitudes antérieures.

La MARPA peut accueillir des personnes de plus de 60 ans, seules ou en couple, autonomes et valides (GIR 5 et 6). Des personnes de moins de 60 ans peuvent être admises avec une dérogation de l'autorité compétente.

La structure de plain-pied organise des espaces privatifs autour d'espaces communs conviviaux, véritable «cœur» de la maison et ouvert sur l'extérieur. L'ensemble est accessible aux personnes à mobilité réduite, adapté à l'avancée en âge et étroitement intégré à son environnement.

La structure se compose de dix-neuf logements T1 bis d'une superficie de 30 m² dont un T2 de 55 m² et de deux temporaires T1 d'une surface de 20m², sans kitchenette, dédiés aux personnes en sortie d'hôpital ou autres situations. Ils sont conventionnés à l'APL avec un financement en Prêts Locatifs Sociaux. Dotés de tous les équipements aux normes en vigueur, ils se composent :

- D'une kitchenette avec un réfrigérateur, deux plaques électriques et un évier.
- D'une salle d'eau avec une douche à l'italienne, d'un WC muni de barres d'appui, le lavabo et son miroir
- Des branchements pour le téléviseur, pour le téléphone personnel.
- D'un jardinet et d'une terrasse qui prolongent l'espace de vie privée.

La gestion de la MARPA est assurée par l'association Les Vergers de Montjoie qui emploie une équipe composée d'un responsable de structure et d'accompagnatrices de vie polyvalente.

La MARPA propose un service collectif de restauration qui comporte : le petit-déjeuner, le déjeuner, la collation de l'après-midi et le dîner. Les repas sont cuisinés au sein de la maison avec des produits locaux selon des menus diététiques. Les résidents peuvent s'impliquer dans différents services comme : l'épluchage des légumes, la préparation des tables pour les repas, le pliage des linges de cuisine, etc. Vivre à la MARPA permet de «vivre comme à son domicile» dans des conditions de sécurité et de confort assurées par du personnel attentif et des intervenants extérieurs, dans un contexte bienveillant qui se veut le moins intrusif possible.

Vivre à la MARPA, c'est également de pouvoir bénéficier des offres de services et de s'ouvrir sur des activités disparues ou nouvelles. Diverses activités sont proposées aux résidents : gymnastique douce, massage, atelier floral, exercices de mémoire, chorale, etc.

Vivre à la MARPA permet d'alléger le poids du quotidien, de pouvoir vivre sereinement sans se soucier des contraintes matérielles, telles que, la difficulté de faire des courses ou de maintenir le feu dans la maison en période hivernale.

Vivre à la MARPA, c'est faire le choix du bien-être !

Frambouhans

et son histoire

Il y a 100 ans au sein du conseil municipal

Séance du 19 février 1919

Le Maire communique au Conseil municipal le décompte des recettes ordinaires du bureau de bienfaisance des années 1910, 1911 et 1912 comparées à celles des années 1915, 1916 et 1917 pour servir de base de révision du traitement du receveur dudit bureau.

Le Conseil municipal après, avoir pris connaissance dudit décompte et vu l'avis favorable de la commission administrative du bureau de bienfaisance le traitement du receveur sera porté de 37 francs à 56 francs, émet un avis favorable.

Le Maire donne lecture à l'assemblée de la circulaire par laquelle M le Préfet, Président de l'Office départemental des Pupilles de la Nation, appelle l'attention des conseils municipaux sur la loi du 27 juillet 1917, instituant des Pupilles de la Nation et fait appel à leur générosité en leur demandant de voter des subventions, aussi élevées que possible, en faveur de l'Office départemental du Doubs.

Le Conseil municipal, considérant l'utilité et les bienfaits de cette loi et désireux de faire participer la commune à son fonctionnement, vote, à titre de subvention à l'Office départemental du Doubs, la somme de cinquante francs.

Le mandat sera établi au nom de M le Trésorier Payeur Général du Doubs, et l'objet du paiement désigné comme suit : « subvention à l'Office départemental du Doubs des pupilles de la Nation ».

Le Maire communique au Conseil la circulaire du Comité de l'Aide immédiate aux agriculteurs des régions dévastées pour la reconstitution du matériel agricole et propose au Conseil de voter une subvention à cette œuvre pour venir en aide à nos malheureux concitoyens qui ont tant souffert de l'invasion.

Le Conseil municipal, vu la circulaire mentionnée ci-dessus et l'exposé du maire entendu, considérant l'utilité de cette œuvre, vote, à titre de subvention, à l'Aide immédiate aux agriculteurs des régions dévastées, la somme de cinquante francs.

Séance du 28 février 1919

Le Maire présente au Conseil la liste dressée par le bureau de bienfaisance conformément aux lois des 17 juin et 30 juillet 1913, assistance aux femmes en couches contenant un nom dans la 1ère partie Mme Vauthier Colette épouse, vu avec les pièces à l'appui, il invite le Conseil à délibérer.

Le Conseil municipal,

Vu la loi du 17 juin 1913 et les instructions rendues pour son application,

Vu la liste dressée par le bureau de bienfaisance,

Vu le dossier des pièces produites par la postulante,

Considérant que la famille Vauthier ne possède rien, qu'elle n'a que le produit de son travail pour subvenir à sa famille qui est composée de 5 enfants encore en bas âge prononce l'admission à l'assistance de Mme Vauthier sur la 1ère partie de la liste dressée par le bureau de bienfaisance.

Le Maire expose qu'il y a des chablis, bois secs et dépérissants dans les forêts communales, qu'il est urgent de demander l'autorisation de les vendre et il invite le Conseil à délibérer.

Le Conseil municipal, l'exposé du Maire entendu, demande aux autorités supérieures compétentes l'autorisation de vendre les chablis, bois secs et dépérissants pied par pied sur le parterre de la coupe entre les habitants, les étrangers appelés.

Le Maire expose qu'il est bien difficile de se procurer du bois de chauffage et il propose au Conseil de demander l'autorisation d'extraire des souches dans les forêts communales.

Le Conseil municipal, l'exposé du maire entendu, demande aux autorités compétentes l'autorisation d'extraire des souches dans les forêts communales, en se soumettant aux règlements forestiers.

Le Maire expose que la coupe de bois pratiquée par l'Armée dans les forêts communales a été estimée par M l'Inspecteur des Eaux et Forêts à environ 160000 francs et le procès-verbal de dénombrement définitif en date du 6 décembre 1918 signé par M le Capitaine Michaux, chef du secteur forestier de Passonfontaine, vérifié et transmis aux fins de règlement à M le Colonel commandant le Génie des Etapes, à M le Maire de Frambouhans le 12 décembre 1918 signé par le Chef de bataillon commandant le Groupe Forestier de Belfort ne se monte qu'à 105135,31 francs, ce qui fait une différence de plus de 50000 francs. Les prix portés par l'administration militaire sont de 2 francs par mètre cube plus bas que dans une commune voisine pour les 3 catégorie, qu'à la date du 6 décembre 1918 après avis du Conseil municipal, il a refusé le décompte en matière et en argent, il propose au Conseil de soumettre cette affaire à l'appréciation et à la décision de M le Préfet, et il invite le Conseil à délibérer.

Le Conseil municipal vu les pièces mentionnées ci-dessus et l'exposé du maire entendu, considérant que la différence de l'estimation faite par M l'Inspecteur des Eaux et Forêts de ladite coupe de bois et le prix de l'administration de l'Armée est trop grande, ne peut accepter et décide de soumettre cette affaire à l'appréciation de Monsieur le Préfet et de s'en rapporter à sa décision, en le priant de vouloir bien accepter.

Le Maire présente au Conseil, le demande formée par Mme Bour Constance née Bonnet, âgée de 68 ans qui sollicite le bénéfice de la loi du 14 juillet 1905, assistance aux vieillards, aux infirmes et aux incurables privés de ressources, il invite le Conseil à délibérer.

Le Conseil municipal, vu la demande de Mme Bour, considérant qu'elle ne peut plus travailler, que son mari âgé de 68 ans est infirme et malade, incapable de se livrer à aucun travail, que ses deux enfants ne peuvent lui venir en aide, l'un est mutilé de la guerre et est marié, l'autre une fille âgée de 31 ans, d'une santé très délicate ne peut même pas se suffire, et ayant parfaitement connaissance de leur triste situation décide de l'inscrire sur la liste d'assistance au taux mensuel de 17,50 francs.

Mais comme Mme Bour touche la retraite ouvrière avec l'allocation de l'Etat de 100 francs, que d'après les dispositions de l'article 20 de la loi du 14 juillet 1905, la quotité de l'allocation doit être diminué du montant de ses ressources, qu'en conséquence, Mme Bour n'a droit qu'à une allocation annuelle de 210 – 100 = 110 francs, ce qui fait 9,16 francs par mois.

Le Conseil fixe donc l'allocation mensuelle de Mme Bour à 9,16 francs.

Séance du 10 avril 1919

Monsieur le Maire soumet au Conseil municipal les propositions de la Société Electrique de Belchamp pour l'éclairage électrique de la commune.

Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance des dites propositions,

Considérant que l'établissement d'un réseau de distribution d'énergie dans la commune rendrait de grands services à tous les habitants et permettrait d'améliorer les installations agricoles et industrielles et d'assurer l'éclairage public des rues de la commune,

Adopte en principe les dites propositions et s'engage :

1. A accorder à la Société Electrique de Belchamp sur sa demande, après accomplissement des formalités administratives réglementaires, la concession de la distribution d'énergie électrique dans la commune avec privilège d'éclairage pendant une durée de 40 ans.
2. A construire à ses frais le réseau de distribution de basse tension et les lignes haute tension de la sous-station que sera édifiée dans la région de Bretonvillers aux postes de transformation de la commune, et après réception, à mettre gratuitement les dits réseaux et les postes de transformation à la disposition de la Société Electrique de Belchamp que en assurera l'entretien suivant les conditions spécifiées pendant la durée de la concession.
3. A allouer à la Société Electrique de Belchamp, une subvention forfaitaire par habitant égale en francs à 220000 divisée par le nombre total des habitants du groupe de communes éclairées par le réseau 5000 volts partant de Bretonvillers, que sera versée moitié dans le mois qui suivra la signature de contrat de concession, moitié après reception des réseaux de basse et haute tension de la commune et circulation du courant dans les dits réseaux, étant bien entendu que la dite subvention ne sera acquise définitivement à la société qu'en fin de concession.
4. La compagnie s'engage à fournir l'éclairage pendant les 40 ans, durée de la concession.

5. La commune bénéficiera de la baisse des matières premières qui seront employées aux travaux de la commune par la compagnie.

Le tout sous réserve que les conditions maximales de vente de l'énergie ne dépasseront pas les bases ci-après du devis joint.

Séance du 4 mai 1919

Le Maire expose au Conseil municipal que certains crédits alloués aux budgets primitif et additionnel en 1918, ou ouvert en vertu de délibérations spéciales sur ledit exercice, se sont trouvés insuffisants et il propose, en conséquence, à l'assemblée de voter les compléments de crédits ci-après indiqués :

Désignation des dépenses	Crédits alloués	Dépenses effectuées	Crédits complémentaires
Frais de contrôle municipal des distributions d'énergie pour 1917		2,50	2,50
Timbres des registres et mandats	12,00	15,70	3,70
Frais des registres de l'Etat Civil	25,14	40,74	15,60
Traitement des gardes forestiers	644,00	644,25	0,25
Timbre et enregistrement	650,00	862,50	212,50
Contributions des biens communaux	920,00	1216,13	296,13
Enfants assistés	80,00	106,85	26,85
Assistance médicale gratuite	100,00	232,35	132,35
Assistance aux femmes en couches	140,00	217,50	77,50
			767,38

Le Conseil municipal, l'exposé du maire entendu, vote les crédits demandés, détaillés ci-dessus et montant ensemble à 767,38 francs.

Le Maire présente au Conseil municipal, le compte de M Freyre Percepteur Receveur municipal de la commune de Frambouhans pour l'année 1918.

Le Conseil municipal, vu le compte rendu par M Freyre de ses recettes et de ses dépenses pour l'exercice 1918,
Considérant que toutes les opérations de recettes et de dépenses sont bien régulières,

Admet les recettes de l'exercice 1918 à la somme de 42664,68 francs et les dépenses du même exercice à la somme de 51216,99 francs, d'où il résulte un excédent de dépense de 8552,31 francs.

Le résultat définitif de l'exercice 1917 ayant présenté un excédent de recette de 44891,33.

Le résultat définitif de l'exercice 1918, égal au résultat du compte administration du même exercice est un excédent de recette de 36339,02 francs.

Le Conseil demande qu'il plaise au Conseil de Préfecture faisant droit aux motifs ci-dessus énoncés, savoir : d'approuver ledit compte.

Le Maire invite le Conseil municipal à fixer les prix partiels devant servir de base à l'adjudication de la coupe des chablis et affouagère.

Le Conseil municipal, l'exposé du maire entendu, adopte les prix suivants pour servir de base à l'adjudication de l'exploitation de la coupe affouagère et des chablis de l'exercice 1919.

Forêts résineuses

- La somme de 0,20 francs par arbre numéroté
- Celle de 4 francs par arbre ébranché

Travaux mis en charge

Essarter 300 mètres de lignes d'aménagement à 0,30 francs le mètre : 90 francs

Fournir 6 journées d'ouvriers pour récèpage de feuillus à 10 francs l'une : 60 francs

L'indemnité de surveillance et de responsabilité est fixée à la somme de 100 francs.

Cette somme sera seule passible du rabais d'adjudication.

Séance du 26 mai 1919

Le Maire communique au Conseil municipal une délibération du bureau de bienfaisance demandant l'admission à l'hospice départemental du sieur Midez Jules André âgé de 52 ans et l'invité à donner son avis.

Le Conseil municipal émet un avis favorable à ladite demande et vote le contingent qui sera fixé par l'administration et prie Monsieur le Préfet de le faire admettre le plus tôt possible.

Le Maire communique au Conseil municipal la demande formée par sieur Pumpel Alfred domicilié à Frambouhans par laquelle, après avoir exposé que démobilisé récemment, il a retrouvé sa femme âgée de 39 ans dans un état tel qu'elle est incapable de vaquer aux travaux du ménage et de donner à ses 4 enfants les soins nécessaires, il a joint à sa demande un certificat de M le docteur Monnot de Maîche, il sollicite son admission à l'asile départemental.

Il communique également à l'assemblée, la délibération du bureau de bienfaisance à ce sujet, qui émet un avis favorable et il invite le Conseil à délibérer.

Le Conseil municipal, vu la demande de M Pumpel Alfred, vu le certificat de M le docteur Monnot et la délibération du bureau de bienfaisance, demande l'admission au plus tôt de Mme Pumpel née Dromard Jeanne à l'asile départemental et vote le contingent qui sera fixé par l'administration supérieure.

Le Maire appelle le Conseil à délibérer sur la question de savoir s'il y a lieu de mettre à l'étude un projet de construction du chemin vicinal n°2 de St Julien à Charquemont sur une longueur de 695,14 m et s'il convient de solliciter du conseil général l'inscription de ce projet au programme des travaux à subventionner en 1920 par application de la loi du 12 mars 1880.

Après examen, le Conseil,

Vu la loi du 12 mars 1880, le décrêt du 3 juin 1880 et la loi du 5 avril 1881,

Vu l'instruction spéciale du Ministre de l'Intérieur en date du 25 mars 1893,

Considérant, que le projet de rectification du chemin vicinal n°2 de St Julien à Charquemont présente de réels avantages, le Conseil est d'avis de l'approuver, mais, il déclare que la commune ne peut en supporter toute la dépense, qu'il y a lieu de demander, ses subventions au Département et à l'Etat.

Délibère :

L'inscription au programme des travaux à subventionner en 1920 du projet de construction du chemin vicinal n°2 de St Julien à Charquemont sur une longueur de 695,14 m est demandé au Conseil général ;

Si cette demande est accueillie, le Conseil municipal s'engage à créer les ressources extraordinaires nécessaires pour couvrir la part de la commune, dans la dépense à subventionner.

Il prend en outre l'engagement d'assurer, dans des conditions normales, l'entretien tant des chemins vicinaux ordinaires actuellement à l'Etat, d'entretien et de viabilité que de la nouvelle longueur à construire, conformément à l'article 5 du décrêt sus-visé.

Le Maire dépose sur le bureau le dossier et projet relatifs à la construction du chemin vicinal n°2 de St Julien à Charquemont, il invite ensuite le Conseil à délibérer sur les voies et moyens d'éxécution de ce projet.

Le conseil

Vu la décision de la Commission Départementale portant classement du chemin précité au rang des chemins vicinaux ordi-

naires de la commune sous le n°2 et la dédignation de Saint-Julien à Charquemont

Vu sa délibération en date du 26 mai 1919 demandant l'inscription au programme des travaux à subventionner en 1920, du projet de construction du chemin vicinal ordinaire n°2 de St Julien à Charquemont sur 695,14 m

Vu la délibération du Conseil Général admettant la commune au bénéfice, des subventions de l'Etat pour le programme de 1920

Vu le projet dressé par les agents voyers le 12 avril 1919 pour la construction dudit chemin, le dit projet évaluant la somme comme il suit :

- Travaux à l'entreprise : 13476,95
- Somme à valoir : 2523,05
  Total pour travaux : 16000,00
- Acquisition des terrains : 50,00
  Dépense totale : 16050,00

Vu les pièces constatant l'accomplissement des formalités prescrites par le chapitre IV de l'instruction générale du 6 décembre 1870 sur les chemins vicinaux, desquelles il résulte

Vu la loi du 12 mars 1880 et le décret réglementaire du 3 juin suivant

Vu la loi du 5 avril 1884

Délibère :

1. Le projet susvisé est adopté ;
2. La dépense à couvrir au moyen de ressources communales extraordinaires et des subventions du département et de l'Etat étant de 16050 francs.
   Par application du décret du 3 juin 1880 cette somme doit être ainsi répartie :
   - 20% ou 3210 francs à la charge de la commune
   - 43% ou 6901,05 francs à la charge du département
   - 37% ou 5938,50 francs à la charge de l'Etat
3. La part contribution sus-indiquée de la commune sera couverte au moyen des ressources énumérées ci-après : fonds libres de la commune.

Le Maire donne communication au Conseil municipal, d'une lettre de M le préfet et d'un rapport de M le Conservateur des Eaux et Forêts tenant à accorder aux préposés forestiers communaux en retraite, une allocation temporaire de 2 francs par jour - soit 720 francs par an - ainsi que le fait déjà l'Etat pour les petits retraités.

Le Conseil municipal accepte cette proposition, mais considérant qu'il y a dans la commune beaucoup d'ouvriers chargés de famille et en partie en chaumage auxquels il faut venir en aide, le Conseil vote en conséquent la somme de 250 francs proportionnelle à ses revenus forestiers.

Le Maire communique au Conseil municipal la délibération du Conseil municipal de la ville de Montbéliard en date du 19 avril 1919 concernant le premier canal de :

1. Le canal de Montbéliard à la Saône
2. Raccordement du port du canal avec le réseau ferré
3. Raccordement du tramway de la Haute-Saône avec celui de la vallée d'Hérimocourt
4. Correspondance des tramways à Sochaux
5. Correspondance des trains des compagnies de l'Est et du P.L.M. à Belfort.

Le Conseil municipal émet un avis favorable à la dite délibération.

Séance du 16 juin 1919

Le Maire donne communication à l'assemblée du rapport des agents forestiers relatif à la fixation de la valeur de la coupe

affouagère destinée à être délivrée en nature aux habitants pour l'exercice 1918.

Le Conseil municipal

Vu le procès-verbal dressé par les agents forestiers, duquel il résulte que l'estimation de la coupe, dont il s'agit, s'élève à la somme de 14521 francs déduction faite de celle de 1174 francs pour frais d'exploitation et travaux d'amélioration mis en charge ;

Considérant que l'évaluation de la dite coupe faite par les agents forestiers ne parait pas exagérée ;

Que, d'après cette évaluation, la somme due au Trésor à titre de 1/20 d'affouage pour remboursement des frais d'administration des bois des communes et des établissements publics se trouvera fixée à 133 francs, somme égale au maximum de 1 franc par hectare d'étendue de la forêt ;

Accepte en conséquence cette évaluation.

Le Maire communique au Conseil municipal le budget des chemins vicinaux pour l'exercice 1920 proposé par le service vicinal.

Le Conseil, vu la loi du 21 mai 1836, l'instruction ministérielle du 24 juin suivant et le règlement général sur le service des chemins vicinaux.

Vu les propositions présentées par les agents voyers, tant pour la fixation des contingents nécessaires aux chemins de grande communication et d'intérêt commun que pour l'établissement du budget de la commune en ce qui concerne le service des chemins vicinaux pendant l'année 1920 ;

Vu l'arrêté de mise en demeure de M le Préfet,

Adopte les propositions présentées par les agents voyers relativement aux contingents pour les chemins de grande communication et d'intérêt commun ;

Vote l'inscription au budget de la commune des recettes et crédits nécessaires pour le service des chemins vicinaux pendant l'année 1920, le tout conformément aux indications de la colonne 4 des tableaux qui précédent (total 1897).

Chapitres additionnels au budget de 1919

Vu les propositions présentées par les agents voyers pour l'établissement des chapitres additionnels du budget de la commune en ce qui concerne le service des chemins vicinaux ;

Vu le budget approuvé pour l'année courante et les comptes rendus tant par le maire que par le Receveur municipal des recettes et des dépenses de l'exercice précédent, comptes dont il résulte que le reliquat des ressources des chemins vicinaux de cet exercice est de 1079,18.

Délibère : le reliquat de l'exercice 1918 sera employé conformément aux indications de la colonne 4 des tableaux qui suivent : Les recettes et crédits supplémentaires non prévus au budget de 1919 seront inscrits aux chapitres additionnels de ce budget, conformément aux indications de la colonne 4 des tableaux qui suivent : entretien des chemins V.O. 1079,18.

Séance du 10 juillet 1919

Le Maire propose au Conseil de voter un crédit pour la célébration des fêtes publiques, fête de la fraise, de la victoire etc.

Le Conseil municipal, l'exposé du maire entendu, vote un crédit de 2000 francs.

Le Maire propose au Conseil de voter un crédit pour donner une gratification aux soldats de la commune présents sous les drapeaux.

Le Conseil municipal, l'exposé du maire entendu, émet un avis favorable et vote un crédit de 720 francs pour donner à chacun 15 francs.

Le Maire communique au Conseil la lettre de M le Préfet en date du 6 juin 1919 par laquelle il prie M le Maire de réunir le Conseil municipal en vue de prononcer la radiation de la liste d'assistance du nommé Midez Jules âgé de 52 ans, qui n'est pas incurable et qui ne peut être hospitalisé au titre de la loi du 14 juillet 1905.
Le Conseil municipal vu la lettre ci-dessus de M le Préfet, décide de rayer M Midez Jules de la liste d'assistance.

Séance du 10 août 1919

Le Maire présente au Conseil une demande formée par M Cagnon Léon, cultivateur, fermier sur Les Seignes en cette commune, pour perte d'une génisse estimée 1100 francs, le 21 juillet 1919, cette génisse a péri du charbon.

Le Conseil municipal, vu la demande de M Cagnon et l'exposé du maire entendu, considérant que le Sieur Cagnon est un fermier peu fortuné, qu'il a deux fils mobilisés dont un est mort pour la France, qu'il a été obligé d'enfouir sa bête à cause de la maladie contagieuse, qu'il n'en a rien pu retirer, lui vote en secours de 110 francs.

Le Maire expose que, vu la sécheresse persistante qu'il n'y a plus d'herbe au communal, et le peu de foin que les cultivateurs ont récolté, il y aurait lieu de demander aux autorités compétentes l'autorisation de mettre le bétail dans les forêts communales pour pâturer gratuitement.

Le Conseil municipal, l'exposé de maire entendu émet un avis favorable à la proposition et prie les autorités compétentes d'approuver.

Le Maire communique au Conseil le procès-verbal de réception provisoire et définitive des travaux de réparations à la maison d'Ecole et couverture d'escalier de la mairie exécutés par M Jacquot Ulysse suivant le procès-verbal d'adjudication en date, en mairie de Frambouhans du 19 octobre 1912 établi par M Bouhelier Jules architecte à Maiche.

Le Conseil municipal après avoir examiné ledit procès-verbal de réception, considérant que les travaux ont été bien exécutés est d'avis de l'approuver et dispense l'entrepreneur du délai de garanti des travaux.

Le Maire expose sur la proposition d'un conseiller municipal, que M Frézard Stéphane amodiataire du clos du cimetière par le bail en date du 1er octobre 1911 pour 3, 6 ou 9 années à partir du 25 mars 1912 a été obligé de résilier son bail en 1917 à cause que ses fils étaient mobilisés, que le clos a été loué à M Vauthier Cyrille à partir du 25 mars 1917 pour 3, 6 ou 9 années avec faculté pour les parties de résilier le bail au bout de ses 3 ou 6 années moyennant prévenir six mois à l'avance. La période de 3 ans finissant le 25 mars 1920, il propose de résilier le bail et de remettre le clos en adjudication quand tous les mobilisés seront rentrés, il invite le conseil à délibérer.

Le Conseil municipal, l'exposé du maire entendu décide de résilier le bail du clos du cimetière consenti à M Vauthier Cyrille à partir du 25 mars 1920 et de le remettre en adjudication quand tous les mobilisés seront rentrés pour 3, 6 ou 9 années aux conditions suivantes.

L'adjudication devra fournir un associé solitaire et solvable, il devra payer en un seul terme le 11 novembre de chaque année au receveur municipal le prix de son fermage, il devra entretenir les clôtures en bon état, il devra cultiver en bon père de famille selon l'usage du pays, il devra remettre chaque année tous les fumiers provenant de la récolte dudit clos, et à l'expiration du bail ou résiliation à quelque époque qu'elle ait lieu, il devra laisser six mètres cubes de fumier, les frais de timbre et d'enregistrement seront à la charge de l'adjudication.

Le Maire communique au Conseil une note de M le Préfet en date du 16 juin priant M le maire de Frambouhans de vouloir bien inviter le Conseil municipal à retirer à M Epenoy Alcide l'allocation qui lui est servie au titre de la loi du 14 juillet 1913 pour son fils André, ce dernier ne remplissant plus les conditions exigées par son contrat d'apprentissage.

Le Conseil municipal, vu la note de M le Préfet et après renseignements recueillis, considérant que le sieur André Epenoy ne remplit plus les conditions de contrat d'apprentissage, qu'il est domestique à gage, décide de retirer à M Epenoy Alcide l'allocation qui lui est servie pour son fils André.

Séance du 15 août 1919

Le Maire soumet au Conseil municipal les propositions de la Société électrique de Belchamp pour l'éclairage électrique de la commune.

Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance des dites propositions,

Considérant que l'établissement d'un réseau de distribution d'énergie électrique dans la commune rendrait de grands services à tous les habitants et permettrait d'améliore les installations agricoles et industrielles et d'assurer l'éclairage public des rues de la commune : adopte les dites propositions.

1. S'engage à accorder à la Société Electrique de Belchamp sur sa demande, après accomplissement des formalités administratives réglementaires, la concession de la distribution d'énergie électrique dans la commune avec privilège d'éclairage pendant une durée de 40 ans.
2. Passe commande à la Société Electrique de Belchamp pour la somme maximum de 138742,50 francs et conformément aux conditions du devis ci-joint, la construction :
    - Du réseau haute tension 5000 volts destiné à alimenter la commune
    - D'un poste de transformation 5000-200 volts avec appareillage et transformateur
    - Des postes d'auto-transformateur 500-200 volts avec appareillage et auto-transformateur
    - D'un réseau secondaire 500-200 volts pour l'éclairage de la commune et met gratuitement ces réseaux à la disposition de la Société Electrique de Belchamp qui en assurera l'entretien suivant les conditions spécifiées pendant la durée de la concession
3. S'engage à allouer à la Société Electrique de Belchamp une subvention forfaitaire de 51425 francs qui sera versée suivant les conditions du paiement ci-dessous, étant bien entendu que cette subvention ne sera acquise définitivement à la Société qu'en fin de concession et que, dans le cas où elle cesserait d'assurer l'exploitation du réseau par elle ou ses ayants droits avant l'expiration de la concession il serait reversé immédiatement à la commune une somme égale à la subvention versée par la commune divisée par 40 et multipliée par le nombre d'années restant à courir jusqu'à la fin de la concession.

   Les conditions maxima de vente de l'énergie étant fixées dans le cahier des charges.

   Conditions de paiement : 4/10 à la commune, 3/10 trois mois après, 2/10 à la réception provisoire, 1/10 à la réception définitive.

Séance du 19 août 1919

Le Maire expose qu'il y a lieu d'amodier le droit de chasse sur les propriétés communales et il invite le Conseil à délibérer.
Le Conseil municipal, l'exposé du maire entendu, décide que le droit de chasse sur les propriétés communales sera amodié par actions.

Le conseil fixe à un franc le prix de l'action pour les chasseurs de Frambouhans et à deux francs pour les autres chasseurs.

Séance du 28 août 1919

Le Maire donne lecture des articles 169 à 180 de la loi du 22 mars 1890 sur les syndicats communaux.

Il expose ensuite au conseil que des pourparlers ont été engagés entre diverses communes de canton de Maiche dans le but de former un syndicat pour l'amélioration des voies de communication.

Un matériel de concassage et de cylindrage composé d'un concasseur, d'un rouleau à vapeur, d'une tonne d'arrosage, d'une roulotte pour le mécanicien et d'une pompe seraient acquis au moyen des subventions des communes et serait mis, moyennant une rétribution calculée d'après les dépenses faites, à la disposition des communes syndiquées et des services intéressés de manière à généraliser l'application de la méthode des cylindrages qui a déjà donné d'excellents résultats sur les grandes routes, et arriver ainsi progressivement à l'amélioration de nos principaux chemins.

La durée de l'association syndicale des communes sera fixée à quinze ans.

Le siège du syndicat serait Maiche et le Receveur municipal de cette ville serait nommé Receveur du syndicat.

Les Conseils municipaux nommeraient chacun deux délégués qui formeraient le comité, lequel serait chargé de fixer chaque année le programme des travaux à exécuter et les tarifs à appliquer :

1. Aux communes syndiquées
2. A l'administration vicinale
3. Aux communes non syndiquées et aux particuliers.

Les recettes réalisées par le syndicat seront employées :

1. A payer les dépenses de main-d'œuvre
2. A l'entretien du matériel et à son remplacement
3. A l'acquisition de nouvelles machines ou à l'amortissement du capital souscrit proportionnellement aux subventions accordées.

Le comité composé des délégués des communes aurait pleins pouvoirs pour traiter la question d'achat du matériel jusqu'à concurrence de la somme totale votée, pourrait prendre des engagements et passer des marchés avec les autres communes et les administrations pour l'exécution des travaux.

Le Conseil, l'exposé du maire entendu, approuve les propositions ci-dessus dans le but de constituer un syndicat intercommunal pour l'amélioration des chemins de la région.

Ce syndicat fonctionnera dans les conditions fixées par les lois du 5 avril 1884 et 22 mars 1890.

Son siège sera à Maiche.

Vote une subvention de cinq mille francs (5000 f) à titre de part contributive dans l'achat de matériel.

Séance du 14 septembre 1919

Le Maire donne connaissance au Conseil municipal de la circulaire en date du 14 août 1919 insérée au n°8 du recueil des actes administratifs de la présente année par laquelle M le Préfet fait connaitre qu'il doit être procédé cette année à la révision des listes des électeurs à la Chambre du Commerce de Besançon.

Que cette révision, sera effectuée dans la première quinzaine du mois de septembre conformément aux dispositions de l'article 3 de la loi du 8 décembre 1883. A cette époque, la plus grande partie des électeurs seront mobilisés et auront, semble-t-il, un délai suffisant pour vérifier leur inscription.

Il invite donc le conseil à procéder d'urgence au choix des deux délégués qui doivent participer à la confection des listes.
Le Conseil municipal désigne M Jourdain Henri et M Vienot Camille, conseillers municipaux, pour participer avec le maire à la confection des listes.

Le Maire présente au Conseil municipal le compte de M Freyre, Percepteur Receveur municipal de ses recettes et de ses dépenses depuis le 1er janvier 1919 jusqu'au 31 août suivant.

Le Conseil municipal vu le compte de M Freyre de ses recettes et de ses dépenses du 1er janvier au 31 août 1919.

Considérant que toutes les opérations sont bien régulières.

Admet les recettes du 1er janvier au 31 août à la somme de 38261,32

Et les dépenses pour cette période de	22966,74
Fixe l'excédent de la recette à	15294,58
Et attendu que, par l'arrêté du compte précédent, le comptable a été reconnu débiteur de	43160,77
Déclare le comptable débiteur, sur son compte de gestion de 1919 de la somme de	58455,35

Le Conseil demande qu'il plaise au Conseil de Préfecture faisant droit aux motifs ci-dessus énoncés : d'approuver ledit compte.

L'an mil neuf cent dix-neuf le premier du mois d'octobre devant nous Charles Vienot maire de la commune de Frambouhans canton de Maiche (Doubs) s'est présentée Melle Oudet Juliette déléguée par arrêté de M l'inspecteur d'Académie du Doubs en date du premier octobre 1919, dans les fonctions d'institutrice adjointe stagiaire à Frambouhans en remplacement de Melle Dard, laquelle nous a prié de procéder à son installation.

Vu l'avis dont Melle Oudet Juliette est porteuse et l'arrêté qui la concerne, nous déclarons Melle Oudet Juliette installée dans ses fonctions et elle a signé avec nous.

L'an mil neuf cent dix-neuf le premier du mois d'octobre, devant nous Charles Vienot maire de la commune de Frambouhans, canton de Maiche (Doubs) s'est présenté Melle Oudet Yvonne précédemment à Abbévillers nommée institutrice à Frambouhans par arrêté de M le Préfet du Doubs en date du 1er octobre, en remplacement de Melle Bart.

Vu l'avis dont Melle Oudet Yvonne est porteuse et l'arrêté qui la concerne, nous déclarons Melle Oudet Yvonne installée dans ses fonctions et elle a signé avec nous.

L'an mil neuf cent dix-neuf le premier octobre devant nous Charles Vienot maire de la commune de Frambouhans canton de Maiche (Doubs) s'est présenté M Gauthier Alexandre délégué dans les fonctions d'instituteur stagiaire à Frambouhans par arrêté de M l'Inspecteur d'Académie du Doubs en date du 1er octobre 1919 en remplacement de M Chevasser, lequel nous a prié de procéder à son installation.

Vu l'avis dont M Gauthier Alexandre est porteur et l'arrêté qui le concerne, nous déclarons M Gauthier Alexandre installé dans ses fonctions et il a signé avec nous.

Séance du 13 novembre 1919

Le Président après avoir déclaré la séance ouverte, a invité le Conseil municipal à établir la liste des candidats pour la nomination des répartiteurs titulaires et des répartiteurs suppléants devant exercer pendant l'année 1920 et a exposé qu'aux termes du titre II de la loi de 3 frimaire an VII (23 novembre 1798) et l'article 61 de la loi du 5 avril 1884, le Conseil devait soumettre au choix de l'administration préfectorale, deux listes de six noms, dont l'une pour les fonctions de répartiteurs titulaires et l'autre pour les fonctions de répartiteurs suppléants, chacune de ces listes devant comprendre six noms de contribuables fonciers résidant dans la commune et quatre noms de contribuables fonciers non domiciliés dans la commune.

Il est rappelé en outre au Conseil qu'aux termes d'une décision de Conseil d'Etat en date du 24 novembre 1882, les maires et adjoints étant répartiteurs de droit ne devaient pas figurer sur les listes de proposition.

Le Conseil municipal, l'exposé du maire entendu, a procédé au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des vingt candidats à présenter au choix de l'administration préfectorale.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Répartiteurs titulaires – Propriétaires domiciliés dans la commune

	Noms et prénoms	Age	Profession	Demeure	Observations
1	Azelvandre Jules	60	Cultivateur	Frambouhans	1
2	Gay Léon	55	Cultivateur	Crotot	
3	Patois Lucien	64	Cultivateur	Cuché	2
4	Compagne Hilaire	52	Horloger	Frambouhans	
5	Vermot-Desroches Arsène	54	Horloger	Frambouhans	
6	Faivre Edouard	53	Cultivateur	Frambouhans	3

Propriétaires forains

7	Faivre Jules	54	Horloger	Les Ecorces	4
8	Jeannerot Amédée		Cultivateur	Les Ecorces	
9	Billod Arsène	65	Horloger	Fontenelles	5
10	Corneille Alphonse	53	Cultivateur	Montandon	

Répartiteurs suppléants – Propriétaires domiciliés dans la commune

1	Fierobe Léopold	48	Cultivateur	Nid du Crot	
2	Gasner Paul	41	Cultivateur	Nid du Crot	1
3	Garessus Jules	35	Cultivateur	Frambouhans	2
4	Choulet Henri	55	Horloger	Boules	
5	Mauvais Paul	55	Horloger	Boules	3
6	Patois Alire	43	Horloger	Frambouhans	
6	Faivre Edouard	53	Cultivateur	Frambouhans	3

Propriétaires forains

7	Corneille Stanis	55	Horloger	Damprichard	4
8	Corneille Paul		Cultivateur	Maiche	5
9	Guillaume Just		Cultivateur	Fournet-Blanche-roche	
10	Guillaume Louis		Cultivateur	Bonnétage	

Le Maire présente au Conseil la liste dressée par le Bureau de bienfaisance conformément aux lois des 17 juin et 30 juillet 1913, assistance aux femmes en couches comprenant leurs noms dans la 1ère partie Mme Monnot Zoé épouse Charles Galet et Mme Bouhêlier Thérèse époux Irénée Corneille et un nom dans la 2ème partie Mme Parnin Claire épouse de Eugène Humbert avec les pièces à l'appui, il invite le Conseil à délibérer.

Le Conseil municipal :

Vu la loi du 17 juin 1913 et les instructions rendues pour son application ;

Vu la liste dressée par le Bureau d'assistance ;

Vu les dossiers des pièces produites par les postulantes ;

Prononce l'admission à l'assistance des bénéficiaires proposées par le Bureau d'assistance Mme Gabet née Monnot Zoé et Corneille née Bouhêlier Thérèse dans la 1ère partie et Mme Humbert née Parnin Claire dans la 2ème partie.

Le Maire donne lecture à l'assemblée de la circulaire par laquelle M le Préfet, Président du comité départemental des mutilés et réformés de la guerre du Doubs, fait appel à la générosité des Conseils municipaux et leur demande de voter des subventions aussi élevées que possible en faveur dudit service.

Le Conseil municipal, considérant l'utilité de cette œuvre, et désireux de faire participer leur commune à son fonctionnement, vote à titre de subvention au comité dont il s'agit, la somme de cinquante francs.

Le mandat sera établi au nom de M le Préfet, Président du comité départemental des mutilés et réformés de la guerre du Doubs à Besançon et l'objet de paiement désigné comme suit :

Subvention au comité départemental des mutilés et réformés de la guerre du Doubs.

Le Maire communique au Conseil une lettre par laquelle M le Maire de Maiche après avoir rappelé que dans toute la France, on organise en ce moment des souscriptions en faveur des régions libérées, ils font connaitre que le canton de Maiche adopte le village de Seicheprey (Meurthe et Moselle) et ils viennent solliciter l'appui de la commune pour une œuvre si digne d'intérêt.

Ils font connaître que dans ce village complétement détruit, les familles arrivent nombreuses et dépourvues de toutes ressources, il s'agit de leur procurer au plut tôt les choses indispensables, et il invite le conseil à délibérer.

Le Conseil municipal, l'exposé du maire entendu et vu la lettre mentionnée ci-dessus, vote une somme de quatre-cent francs

à titre de subvention au comité du canton de Maiche pour venir en aide aux habitants du village de Seicheprey. Le mandat sera établi au nom de M Perrier banquier à Maiche, trésorier du comité.

Le Maire donne connaissance au Conseil d'une circulaire de la société La Somme dévastée, société reconnue comme œuvre de guerre, qui sollicite une subvention de la commune pour venir en aide aux malheureuses victimes de la guerre du département de la Somme et il invite le Conseil à délibérer.

Le conseil municipal, l'exposé du maire entendu et vu la circulaire mentionnée ci-dessus, vote une subvention de cent francs à La Somme dévastée.

Le Maire expose qu'il a reçu de l'Union des Grandes Associations Françaises des Diplômes de la reconnaissance destinés à conserver la mémoire des morts pour la France et pour en remettre un exemplaire à chaque famille dont un membre est mort, victime de la guerre, et il invite le Conseil à voter une somme à titre de souscription pour cette œuvre.

Le Conseil municipal, l'exposé du maire entendu et vu les Diplômes reçus, vote la somme de trente francs à titre de souscription à l'Union des Grandes Associations Françaises, 3 rue Récannier, Paris.

Le Maire expose que le budget primitif de 1919 accuse un excédent de recettes de 17864,35 francs, il estime qu'on pourrait en distraire une partie pour être distribuée aux habitants à titre d'indemnité d'affouage, et il invite le Conseil à délibérer.

Le Conseil municipal, l'exposé du maire entendu, émet un avis favorable à la proposition et un vote un crédit de cinq mille cent francs (5100). Il décide que cette somme sera répartie par feu et par tête d'habitant ayant leur domicile réel dans la commune à raison de 15 francs par feu et 15,50 francs par tête.

Il décide en outre que les timbres de quittance seront payés par la commune. La liste des affouagistes sera affichée au lieu accoutumé afin que les intéressés puissent en prendre connaissance et faire leurs réclamations s'il y a lieu.

Le Maire appelle l'attention de l'assemblée sur l'opportunité de fixer pour 1919 la taxe à percevoir par chaque tête de bétail envoyé aux pâturages sur les terrains communaux non amodiés.

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du maire, fixe ainsi qu'il suit, sauf l'approbation de M le Préfet, la taxe de pâturage pour 1919.

- Juments avec poulains 27,00
- Chevaux de 2 ans 21,00
- Chevaux d'un an 16,00
- Vaches 12,00
- Génisses 2 ans 10,00
- Génisses d'un an 8,00
- Veaux moins d'un an 5,00
- Chèvres et moutons 2,00

Séance du 22 novembre 1919

Le Maire présente au Conseil une pétition des démobilisés de la commune portant 97 noms, par laquelle ils sollicitent une prime de démobilisation de 250 francs à chaque démobilisés ou famille de démobilisés dont un membre est mort au champ d'honneur ou des suites de maladie contractée à la guerre, il invite le Conseil à délibérer.

Le Conseil municipal, vu la pétition mentionnée ci-dessus, accepte en principe ladite pétition et en approuve l'esprit et les termes mais il laisse au nouveau conseil le soin d'en établir le rôle et d'en faire la répartition, estimant qu'il n'a plus le droit de disposer d'un tel crédit.

Séance du 12 décembre 1919

La séance a été ouverte sous la présidence de M Vienot Charles Maire qui, après, l'appel nominal, a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux, des élections et à déclarer installer M. M Frézard Alcide, Vienot Charles, Jourdain Henri, Monnot Marc, Vienot Camille, Azelvandre Paul, Fiérobe Léopold, Corneille Irénée, Gabet Charles, Perrey Alfred, Garessus

Jules, Brenot Aimé dans leurs fonctions de conseillers municipaux.

M Vienot Charles, le plus âgé des membres du Conseil a pris ensuite la présidence.

Le Conseil a choisi pour secrétaire M Vienot Camille.

Premier tour de scrutin

Le Président après avoir donné lecture des articles 76,77 et 80 de la loi du 5 avril 1884, a invité le Conseil à procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection du Maire.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis fermé au Président son bulletin de vote écrit en papier blanc.

Le dépouillement a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	12
A déduire : bulletins blancs ou ne contenant pas de désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître	1
Reste pour le nombre des suffrages exprimés	11
Majorité absolue	6

Ont obtenu : - M Vienot Charles sept voix
- M Frézard Alcide quatre voix

M Vienot Charles a été proclamé Maire, ayant obtenu la majorité absolue.

Election de l'adjoint

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes et sous la présidence de M Vienot Charles élu maire à l'élection de l'adjoint.

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	12
A déduire : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation Suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître	0
Reste pour les suffrages exprimés	12
Majorité absolue	7
• M Frézard Alcide	8
• M Fiérobe Léopold	1
• M Corneille Irénée	1
• M Vienot Camille	1
• M Garessus Jules	1

M Frézard Alcide ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé adjoint.

Le Président a déclaré M Frézard Alcide installé en qualité d'adjoint.

Séance du 17 décembre 1919

M le Président donne lecture des articles transcris ci-dessus de la loi du 5 août 1879 sur les commissions administratives du bureau de bienfaisance.

Il a ensuite invité le Conseil à procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, l'élection des délégués. Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a écrit son bulletin de vote, sur papier blanc et l'a remis fermé au président.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après.

Premier tour de scrutin, ont obtenu :

- M Courlet Jules dix voix
- M Jourdain Henri dix voix

M. M Courlet Jules et Jourdain Henri ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés délégués.

Le Conseil municipal de la commune de Frambouhans

Vu le décret du 26 juin 1876, article 5 et la circulaire de M le Ministre de l'intérieur, du 1er août 1876.

Considérant qu'en raison du développement des opérations de recettes et de dépenses, de la bonne tenue de la comptabilité communale et du renchérissement du coût de la vie, il est équitable que les remises du receveur municipal soient augmentées d'un dixième à partir du 1er septembre 1919.

Le Conseil vote ladite augmentation en faveur de M Maître, receveur municipal, et décide que la somme nécessaire sera inscrite dans les budgets des exercices 1919 et suivants.

Le Maire présente au Conseil municipal, une demande formée par Mme veuveJules Morel née Vannod Cécile, sollicitant le bénéfice des dispositions de l'article 22 de la loi du 21 mars 1905 modifié par l'article 12 de la loi du 7 août 1913, pour son fils Morel Justin Charles de la classe 1919, incorporé le 18 avril 1918, actuellement au 412ème régiment d'infanterie, troupes françaises du levant.

Il invite le Conseil à émettre son avis.

Le Conseil municipal, vu la demande de Mme Morel, considérant que la réalité des motifs invoqués est établie que Mme Morel ne possède rien, que deux de ses enfants sont mariés et chargés de famille, qu'un fils est réformé temporairement, qu'il est maladif et ne peut lui venir en aide, qu'une autre fille peut à peine se suffire par ce temps de vie de chère et qu'elle-même Mme Morel ne peut guère travailler et que par ce temps de vie chère, elle se trouve dans une situation très nécessiteuse, émet un avis très favorable avec effet rétroactif depuis le 16 novembre 1919, date de la suppression d'allocation pour son fils Paul réformé.

FRAMBOUHANS

et les infos pratiques

Infos pratiques

Permanence de Monsieur le Maire :

Sur rendez-vous à convenir
Tel: 06.83.23.31.65

Ouverture au public du secrétariat :

Lundi : 14 H 00 - 18 H 30
Mercredi : 10 H 00 - 14 H 00
Vendredi : 10 H 00 - 12 H 00

Coordonnées de la mairie :

Mairie de Frambouhans
6, Grande Rue
25140 FRAMBOUHANS

Tél : 03.81.68.60.63
e-mail de M. le Maire: mairie.frambouhans@wanadoo.fr
e-mail du secrétariat : secretariat.frambouhans@orange.fr

site internet : www.frambouhans.fr

Secrétaires de mairie :

Madame Myriam CHAPOTTE
&
Madame Marlène ROATTA

**Si vous souhaitez recevoir les informations de la Mairie par Internet,
veuillez nous communiquer votre adresse e-mail.
Merci**

Bibliothèque :

Ouverture au public :
le Samedi :
09 H 45 - 11 H 15

Martine BROGNARD – 03 81 68 63 59
&
Brigide VUILLIN – 03 81 68 60 13

Elle se trouve au premier étage de la mairie.
Tous les livres sont prêtés **gratuitement**.

Les bibliothécaires vous proposent également de vous apporter des livres à la maison si vous ne pouvez pas vous déplacer.

Imprimés disponibles en mairie :

- Livret de famille (si le mariage a eu lieu à Frambouhans ou pour une demande de Duplicata)
- Attestation de domicile
- Inscription sur les listes électorales (pour les nouveaux résidents)
- Attestation de recensement militaire

Inscription sur la liste électorale :

Inscription volontaire : pour les habitants du village non-inscrits, vous pouvez vous présenter en mairie muni d'une carte nationale d'identité (en cours de validité) et d'un justificatif de domicile récent afin de procéder à votre inscription.

Inscription d'office : pour toutes les personnes ayant atteint leur majorité dans l'année civile écoulée et s'étant fait recenser dans la commune lors du recensement militaire.

Location de salles :

Pour toute location, connaître les disponibilités, ou pour tous renseignements supplémentaires, veuillez-vous adresser au secrétariat de la mairie. Les tarifs en vigueur sont disponibles sur le site www.frambouhans.fr.
La salle des Tilleuls : 180 m² permettant de recevoir 150 personnes assises.
La salle des Marronniers : 64 m² permettant d'accueillir 40 personnes assises.

Vous seront demandés pour la location de l'une des 2 salles et à la signature du contrat de location :

- une attestation d'assurance à responsabilité civile à fournir dans les meilleurs délais.
- le chèque du montant de la location qui doit être libellé à l'ordre du « Trésor Public » et remis lors de la réservation.
- un chèque de caution d'un montant de 300 € qui sera rendu au locataire après l'état des lieux en cas de non dégradation des lieux
- la casse sera à payer à la remise des clefs suivant le tableau des prix de vaisselles et ustensiles qui est affiché dans les salles.
- Les personnes mineures qui désirent louer l'une des salles devront au préalable prendre rdv avec M. le Maire.

Tables et bancs :

Pour les habitants de Frambouhans, la commune met à disposition 23 tables et 46 bancs.
Ceux-ci sont prêtés gratuitement, moyennant une caution de 75,00 €.
Les réservations se font auprès du secrétariat de Mairie

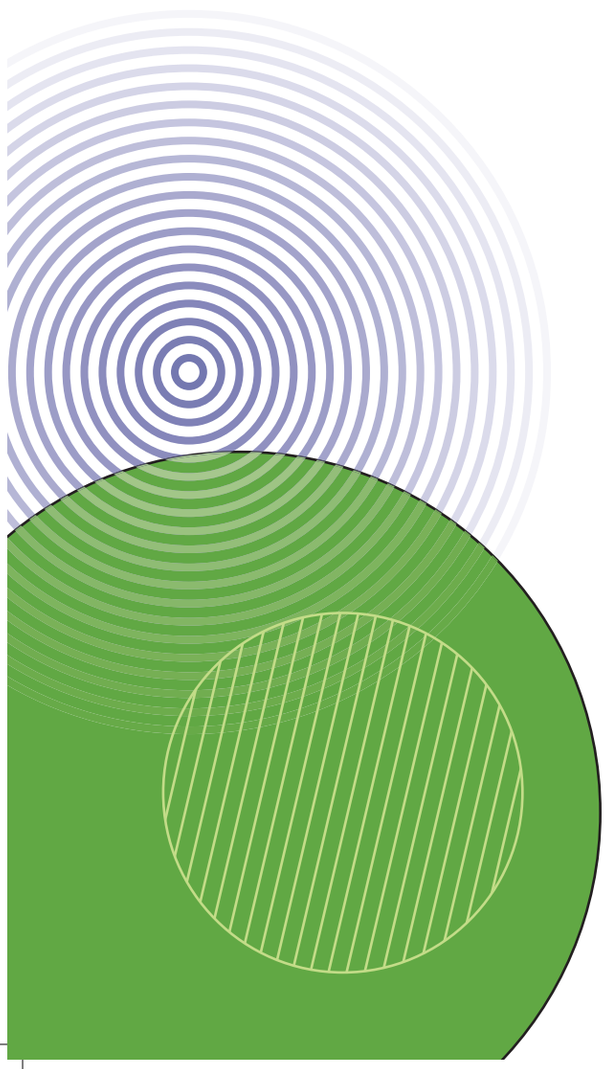

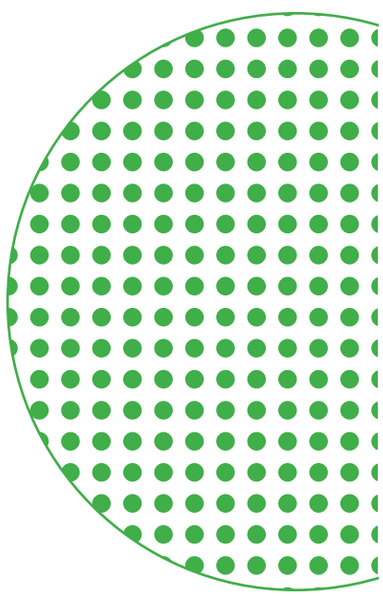

Reproduction : **Imp. Chopard** - MAÎCHE - 03 81 64 08 19 IMPRIM'VERT® Dépôt légal n° 1327